



santé
famille
retraite
services

L'essentiel & plus encore



Charte territoriale des solidarités avec les aînés



Territoire
EPCI
Vexin Centre
Département
du Val d'Oise
(95)



2022-2025

2022-2025

Remerciements

Nous tenions à remercier le territoire de la Communauté de communes Vexin Centre, les élus et les acteurs de terrain qui ont participé activement à cette démarche en nous faisant confiance.

Nous remercions les aînés du territoire qui ont participé avec enthousiasme et dynamisme à ce travail de recueil de leurs besoins et attentes.

Ces collaborations et volontés sont les éléments qui ont permis l'élaboration de ce travail.

La participation des communes

Liste des communes ayant participé au moins à un groupe de travail:
 15 communes sur 34, soit 44 % du territoire.



La participation des professionnels

Groupement hospitalier
intercommunal du Vexin
(EHPAD)

Communauté
professionnelle territoriale
de santé du Vexin francilien

Plateforme de répit des
aidants de Pontoise

Association PACT EN VEXIN

Association Coordinov'

Association Présence 2000

Association ADMR

Parc naturel régional du
Vexin français

Fédération départementale
des foyers ruraux du Val d'Oise

Association Petits Frères des Pauvres

Service social départemental

Conseil départemental
Direction des personnes âgées

Ecole de sabre Kusanagi

Résidence seniors d'Us

La Croix Rouge de Marines (SSIAD,
ESA, Halte répit des aidants)

Association Escapade
Liberté Mobilité

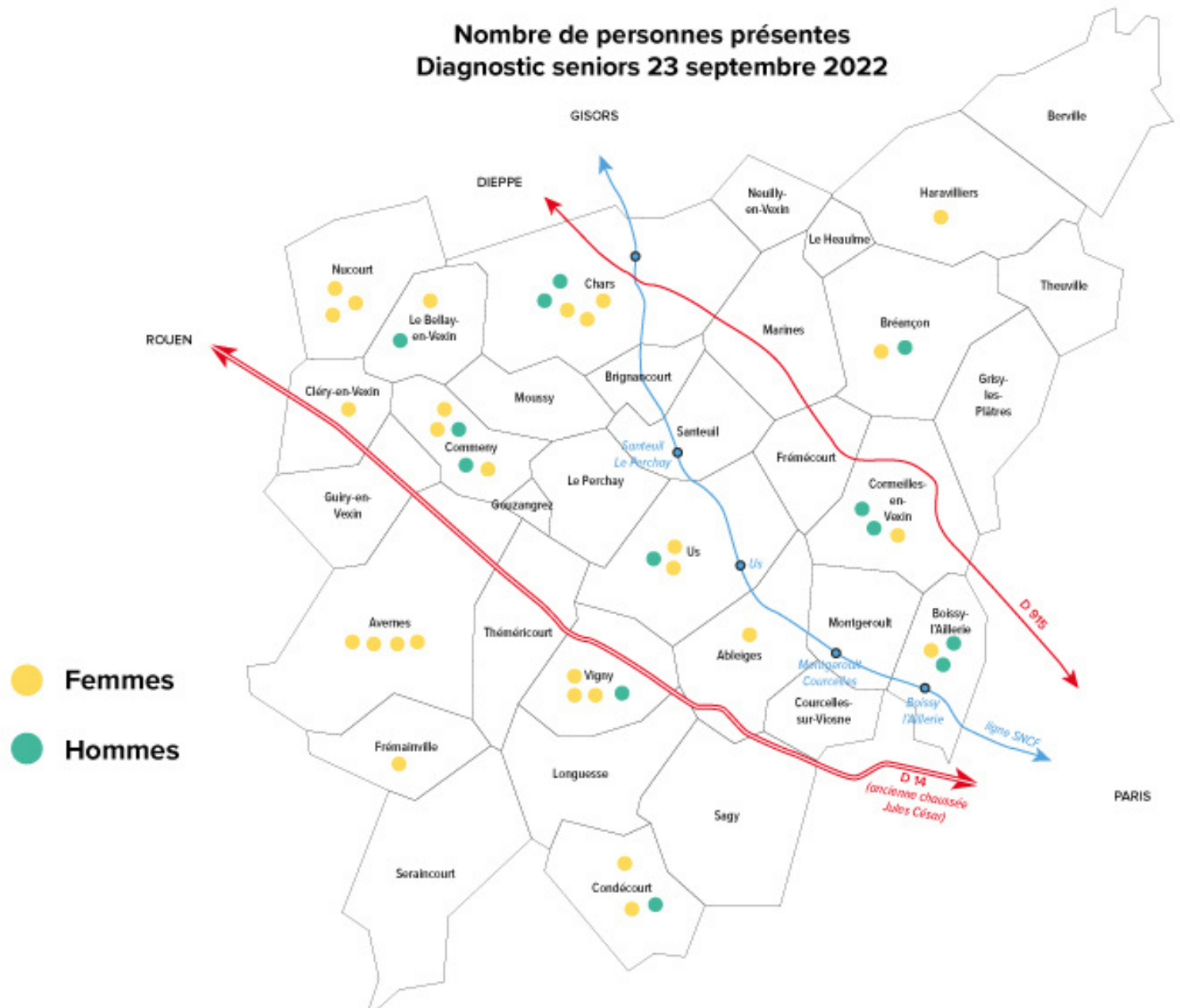
MARPA de Vétheuil

Association VIE (Vexin
Insertion Emploi)

Les compagnies théâtrales La
Voix de l'Ourse et la Main Bleue

Une participation citoyenne

Les personnes ayant participé au groupe de travail, ont permis de représenter 15 communes du territoire de la CC Vexin Centre. (28 femmes et 13 hommes)



Sommaire

1	<i>Méthodologie de travail</i>	
	1.1 <i>Présentation de la démarche</i>	p.9
	1.2 <i>Planification de la démarche</i>	p.11
2	<i>Cadre de la démarche</i>	
	2.1 <i>Orientations et objectifs stratégiques de la MSA Ile de France</i>	p.14
	2.2 <i>Une collaboration MSA IDF et EPCI Vexin Centre</i>	p.16
	2.3 <i>Les aînés</i>	p.17
3	<i>Contexte territorial</i>	
	3.1 <i>La Région Ile de France et sa politique seniors</i>	p.20
	3.2 <i>Le schéma gérontologique du Val d'Oise</i>	p.22
	3.3 <i>La Communauté de communes Vexin Centre et son action envers les aînés</i>	p.24
4	<i>Etat des lieux</i>	
	4.1 <i>Les données démographiques du territoire</i>	p.29
	4.2 <i>La population de la CCVC</i>	p.30
	4.2.1 <i>La population agricole</i>	p.36
	4.2.2 <i>La population des + 60 ans</i>	p.37
	4.3 <i>Les données socio-économiques</i>	p.41
	4.4 <i>Le logement</i>	p.43
	4.5 <i>La mobilité</i>	p.45
	4.6 <i>La prévention et promotion de la santé</i>	p.48

Sommaire

5

Ressources du territoire

<i>5.1 L'hébergement</i>	<i>p.55</i>
<i>5.2 L'animation de la vie sociale</i>	<i>p.58</i>
<i>5.3 L'aide aux aidants</i>	<i>p.61</i>
<i>5.4 L'accès aux services d'aide à domicile</i>	<i>p.64</i>
<i>5.5 L'accès aux services de soins</i>	<i>p.68</i>
<i>5.6 L'accès aux droits sociaux</i>	<i>p.73</i>

6

La participation des seniors

<i>6.1 Méthodologie</i>	<i>p.78</i>
<i>6.2 La participation des habitants</i>	<i>p.79</i>
<i>6.3 Résultats d'une participation citoyenne</i>	<i>p.82</i>

7

Synthèse des préoccupations et des attentes du territoire par thématique

<i>L'hébergement</i>	<i>p.88</i>
<i>L'animation de la vie sociale</i>	<i>p.89</i>
<i>L'accès aux services d'aide à domicile</i>	<i>p.90</i>
<i>L'aide aux aidants</i>	<i>p.91</i>
<i>L'accès aux droits sociaux</i>	<i>p.92</i>
<i>L'accès aux services de soins</i>	<i>p.93</i>



1. Méthodologie de travail

1.1 Présentation de la démarche

1.2 Planification de la démarche

1.1 Présentation de la démarche

La Mutualité sociale agricole de l'Ile-de-France (MSA IDF) développe une politique d'action sanitaire et sociale sur la base des orientations nationales de la Convention d'objectifs et de gestion 2021-2025 conclue entre l'Etat et la Caisse centrale de la MSA (CCMSA). Elle vise à améliorer les conditions de vie des populations franciliennes sur leur territoire, notamment en milieu rural. Afin d'atteindre cet objectif la MSA de l'Ile de France déploie un dispositif appelé "**Charte territoriale des solidarités avec les aînés**".

Ce dispositif se déploie sur 3 ans en commençant par la conduite d'un diagnostic territorial social partagé. Ce diagnostic est une méthodologie d'étude qui permet de dresser un bilan collectif des besoins, des ressources, difficultés existantes sur un secteur géographique délimité et pour une population cible. Cet état des lieux alimente la conception d'un plan d'actions afin de mieux répondre aux besoins des populations concernées et définir une stratégie territoriale.



Phase de diagnostic

- A partir des données de l'Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques (INSEE).
- A partir de données institutionnelles (CNAV, Conseil départemental, MSA).
- Sur la base de recueil d'informations auprès des acteurs de terrain par le biais de réunions thématiques.
- Auprès des seniors par le biais d'un après-midi d'échanges.

Elaboration du diagnostic

- Synthèse des éléments recueillis.
- Elaboration de fiches thématiques.
- Présentation aux partenaires, seniors et élus.

Définition de fiches actions

- Priorisation de thématiques.
- Elaboration de fiches actions avec la CCVC et les acteurs de terrain.
- Présentation des fiches actions aux élus pour validation.

Mise en place des actions

- Création d'un comité technique par action.
- Désignation du pilote de l'action.
- Suivi des actions par le comité technique.
- Evaluation des actions.

1.2 Planification de la démarche







2. Cadre de la démarche

2.1 Orientations et objectifs
stratégiques de la MSA Ile de
France

2.2 Une collaboration MSA IDF et
EPCI Vexin Centre

2.3 Les aînés

2.1 Orientations et objectifs stratégiques de la MSA Ile-de-France

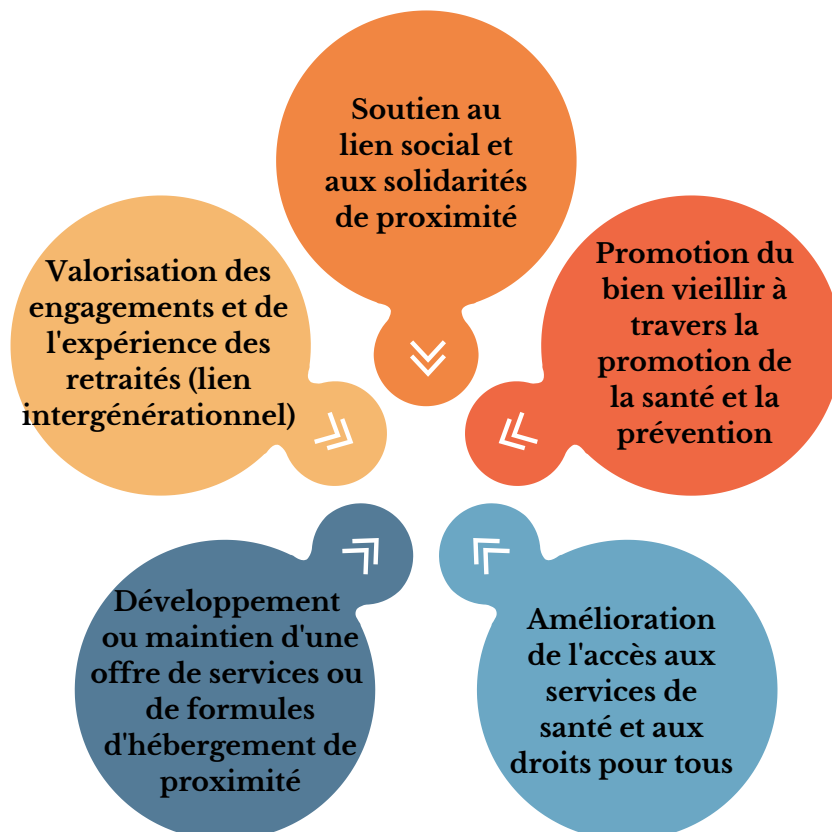
En déployant sur les territoires ruraux une Charte territoriale des solidarités avec les aînés, la MSA de l'Ile-de-France a pour objectif de lutter contre l'isolement des personnes âgées en développant des solidarités et des services en direction de ses retraités.

Ce dispositif piloté par la MSA est proposé aux élus locaux et en étroite partenariat avec les acteurs et associations de terrain qui agissent en direction des personnes âgées.

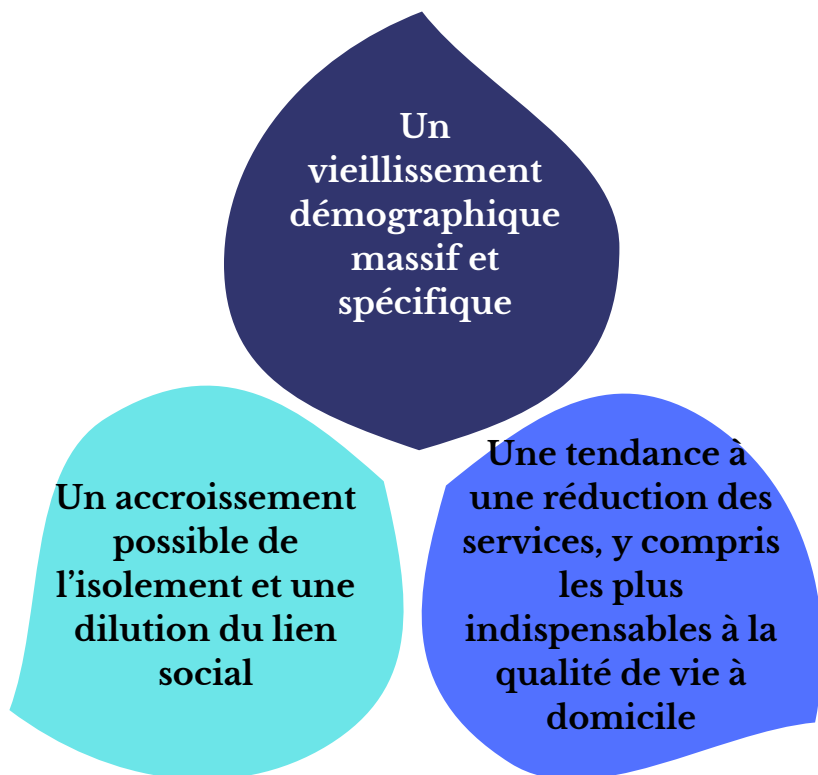
Sa mise en œuvre nécessite un questionnement préalable :

- Comment créer ou recréer du lien social ?
- Comment articuler les différents types de solidarités (familiales, générationnelles, voisinage, etc.) avec un accès adapté aux services (social, santé, qualité de vie) les plus indispensables à une légitime qualité de vie ?
- Comment favoriser le maintien à domicile ?
- Quelle offre de structures et de soins développer ?
- Comment diffuser une image positive du vieillissement ?

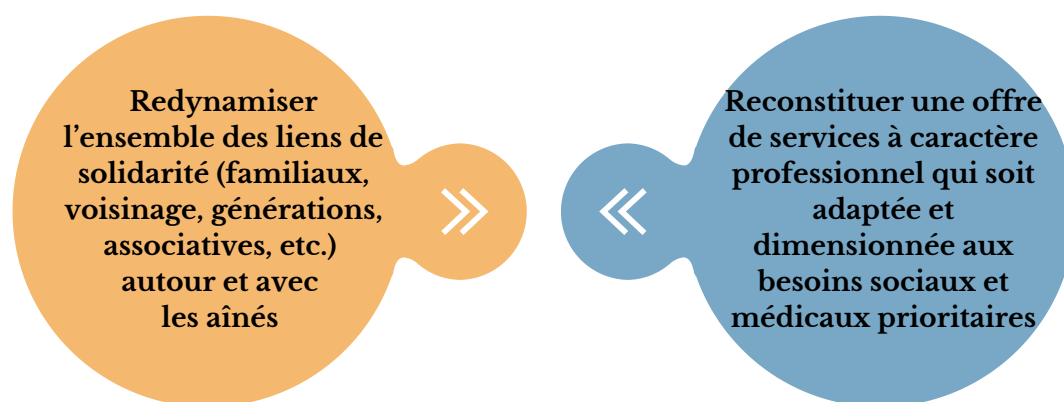
Pour y répondre, les Chartes reposent sur la combinaison de cinq champs d'actions :



Comme évoqué précédemment, ces orientations et objectifs ont pour vocation de lutter contre l'isolement et développer les solidarités et les services autour des aînés sur les territoires ruraux les plus isolés particulièrement confrontés à un triple phénomène :



Dans ce contexte, le maintien des conditions (lien social, accès aux services) d'une vie de qualité à domicile ou en établissement pour les aînés constitue un enjeu majeur à la fois pour ces populations et pour l'avenir de ces territoires. La Charte territoriale des solidarités avec les aînés a donc une double finalité :



La Charte repose donc sur la volonté conjuguée des citoyens, élus et acteurs du territoire, mais aussi sur la volonté des organismes et associations extérieures. Cette volonté partagée peut être cristallisée par l'engagement de chacun, quelle que soit la nature de ses missions ou de ses motivations, autour des valeurs de solidarité et de « service rendu » aux autres.

2.2 Une collaboration MSA IDF et EPCI Vexin Centre

En 2014, notre service d'action sanitaire et sociale avait déjà réalisé un diagnostic sur la question des seniors, ce qui a abouti à une collaboration avec la CC Vexin Centre. Fort de cette présence sur le territoire, la MSA IDF a proposé de conventionner avec la CC Vexin Centre autour de ce dispositif qu'est la Charte territoriale des solidarités avec les aînés.

Afin de déployer ce dispositif, des instances de pilotage sont mises en place :



2.3 Les aînés

Afin d'être au clair quant au public cible de ce dispositif, il semble intéressant d'évoquer quelques notions autour de la dénomination "d'Aîné".

- Dans le monde du travail, le terme « senior » est employé pour parler des personnes de 45 ans et plus possédant une certaine expérience de leur métier et qui peuvent transmettre leur savoir aux plus jeunes. Le terme peut également prendre une connotation négative quand il évoque les personnes qui sont dépassées par les nouvelles technologies et qui sont petit à petit mises à l'écart de l'entreprise.
- Dans le domaine de la santé, l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) définit la vieillesse à partir de l'âge de référence des Nations-Unies, c'est-à-dire 60 ans et plus mais elle fait remarquer qu'il existe de grandes disparités ayant un impact sur l'espérance de vie entre les régions développées, les régions en transition et celles en voie de développement.

(OMS, Vieillir en restant actif : cadre d'orientation, 2002)

- Dans le domaine sportif, on entre dans la catégorie senior entre 18 ans et 40 ans selon les sports, avant d'entrer dans celle des vétérans.
- Selon Jonathan SANGLIER chargé d'études dans les domaines de la santé et du social à l'université de Bruxelles : "A l'heure actuelle, il existe de nombreuses définitions du terme « senior ». Celles-ci varient selon le contexte dans lequel le mot est employé, selon le secteur d'application ou encore selon la personne qui s'exprime."

(https://www.province.namur.be/documents/fichier/1/434/20170831_102946approche_sociologique_des_seniors.pdf)

- Le Dictionnaire définit le terme comme aîné, aînée (Réf. ortho. aîné, aînée)
adjectif et nom
(ancien français ainz, avant, et né)
 1. Se dit de celui des enfants d'une même famille qui est né le premier.
 2. Personne plus âgée qu'une autre.

(Le petite Larousse illustré, 2002)

- Dans la vie sociale, l'appartenance aux plus de 55 ans, aux plus de 60 ans, aux plus de 65 ans... fait apparaître de nouveaux droits et privilèges, tels que des réductions dans les transports en commun, dans l'accès à la culture et au sport (par exemple les tarifs préférentiels à partir 60 ans à la SNCF). Dans le domaine du marketing, le terme « senior » est utilisé pour qualifier les personnes de plus de 50 ans auxquelles sont associées des stratégies publicitaires spécifiques. Il n'existe pas une définition unique des « seniors » mais de nombreuses définitions qui varient selon la situation dans laquelle le mot est employé. Le terme senior englobe ainsi une grande diversité de personnes allant de l'individu ayant à peine 20 ans dans le domaine sportif, en passant par des personnes de 45 ans et plus dans la sphère professionnelle et à des personnes de 60 ans et plus dans la sphère sociale et de la santé. Ce grand nombre de définitions a amené un certain flou et une certaine confusion dans l'utilisation de ce terme employé à l'heure actuelle comme un fourre-tout afin de désigner un vaste ensemble de personnes aux caractéristiques très hétérogènes.

(Paillat P. , Vieillesse et vieillissement, Paris, PUF, 1982)

En ce concerne notre charte territoriale des solidarités, nous utilisons le terme des aînés pour identifier le public cible.



3. Contexte territorial

3.1 La Région Ile de France et sa politique seniors

3.2 Le schéma gérontologique du Val d'Oise

3.3 La Communauté de communes Vexin Centre

3.1 La Région Ile de France et sa politique seniors

Selon l'INSEE, en 2019 les plus de 60 ans représentaient 19,4 % de la population en Île-de-France. Depuis 3 ans, la Région s'attache à prendre en compte les besoins spécifiques de tous les seniors, qu'ils soient actifs, fragiles ou dépendants, avec l'ambition de leur offrir les meilleures conditions de vie.

Face au défi du vieillissement de la population, l'émergence et l'accompagnement de la « Silver économie » représente un axe de développement pour le territoire. La mise en place d'une stratégie sur le long terme dans des domaines aussi divers que l'habitat, le transport, la santé et l'e-santé, le commerce ou encore la pratique sportive, permet de répondre pleinement aux besoins des seniors. La cohérence des actions régionales menées depuis 2016 a pour objectif unique le mieux-être des seniors. Sous le terme "Silver économie" se cachent l'ensemble des produits et services à destination des seniors qui se développent avec le vieillissement des Français."

Objectifs de la Région :

- Préserver la santé et l'autonomie des seniors.

Avec l'accroissement de l'espérance de vie, préserver le bien-être et l'autonomie des seniors est devenu un enjeu de société. Pour les aider à bien vieillir, la Région s'est saisie de ces questions et y apporte des réponses à plusieurs niveaux sur le territoire francilien.

- Soutenir les établissements d'hébergement adapté.

Entre 2016 et 2019, la Région a attribué 4 millions d'euros pour la construction ou la réhabilitation de centres d'hébergement adaptés.

- Aider les aidants s'occupant de personnes âgées dépendantes.

En effet, alors que de nombreux aidants travaillant auprès des personnes âgées jouent un rôle essentiel, ils restent à ce jour peu valorisés. La Région se doit d'améliorer cet axe.

- Une Région accueillante pour les seniors.

Construire des logements adaptés aux besoins des seniors.

Actuellement, 22 % des seniors bénéficient de la politique régionale en matière de logement franciliens.

La Région accompagne des projets innovants, tels que des colocations entre seniors, l'accueil d'un jeune à son domicile ou les résidences intergénérationnelles.

- Répondre aux besoins de santé des seniors.

Depuis 2016, la Région a consacré plus de 10 millions d'euros pour maintenir l'accès territorial et financier à une offre de soins de premiers recours partout sur le territoire francilien, notamment en aidant l'installation de professionnels libéraux sur le territoire francilien. En 2021, près de 100 maisons de santé ont été soutenues.

En parallèle, la Région investit dans le développement de la télémédecine. Ces nouvelles technologies de santé offrent une opportunité de réduire les fractures territoriales et d'accès aux soins, notamment pour les personnes âgées.

- Le développement du transport à la demande.

Île-de-France Mobilités a engagé le développement de lignes de Transport A la Demande (TAD), essentiellement en grande couronne. Cette solution représente un complément idéal aux lignes de bus ou de trains pour les habitants des zones les moins denses, et plus particulièrement, pour répondre aux besoins des seniors.

- Le service Pour Aider à la Mobilité (PAM) s'adapte aux besoins des seniors dépendants.

La Région cofinance, à parts égales avec les départements et Île-de-France Mobilités, le service de transport collectif PAM. Ce réseau de transport à la demande de porte à porte, qui concerne les personnes âgées dépendantes (GIR 1 à 4), est en cours d'évolution afin d'améliorer la qualité de service et d'être encore plus homogène sur le territoire.

- Améliorer le cadre de vie des seniors avec un maintien des commerces de proximité.

Dans le Pacte rural voté en mars 2016, la Région s'est fortement engagée à veiller à la sauvegarde des commerces de proximité en milieu rural car ces commerces sont une réponse incontournable au manque de mobilité des personnes vieillissantes et au maintien du lien social.

- Agir pour l'accès aux vacances et au sport.

Dans le cadre de sa politique de développement des loisirs, la Région Île-de-France apporte son soutien aux événements festifs et aux séjours organisés pour des seniors en difficulté.

Communication sur le bilan de l'action régionale en faveur des personnes âgées, Conseil régionale d'Ile de France, Rapport N° CR2019-021.

3.2 Le schéma gérontologique du Val d'Oise

Ce schéma gérontologique intervient dans un contexte où les compétences des Départements ont été réaffirmées et renforcées par la loi relative à l'Adaptation de la Société au Vieillessement.

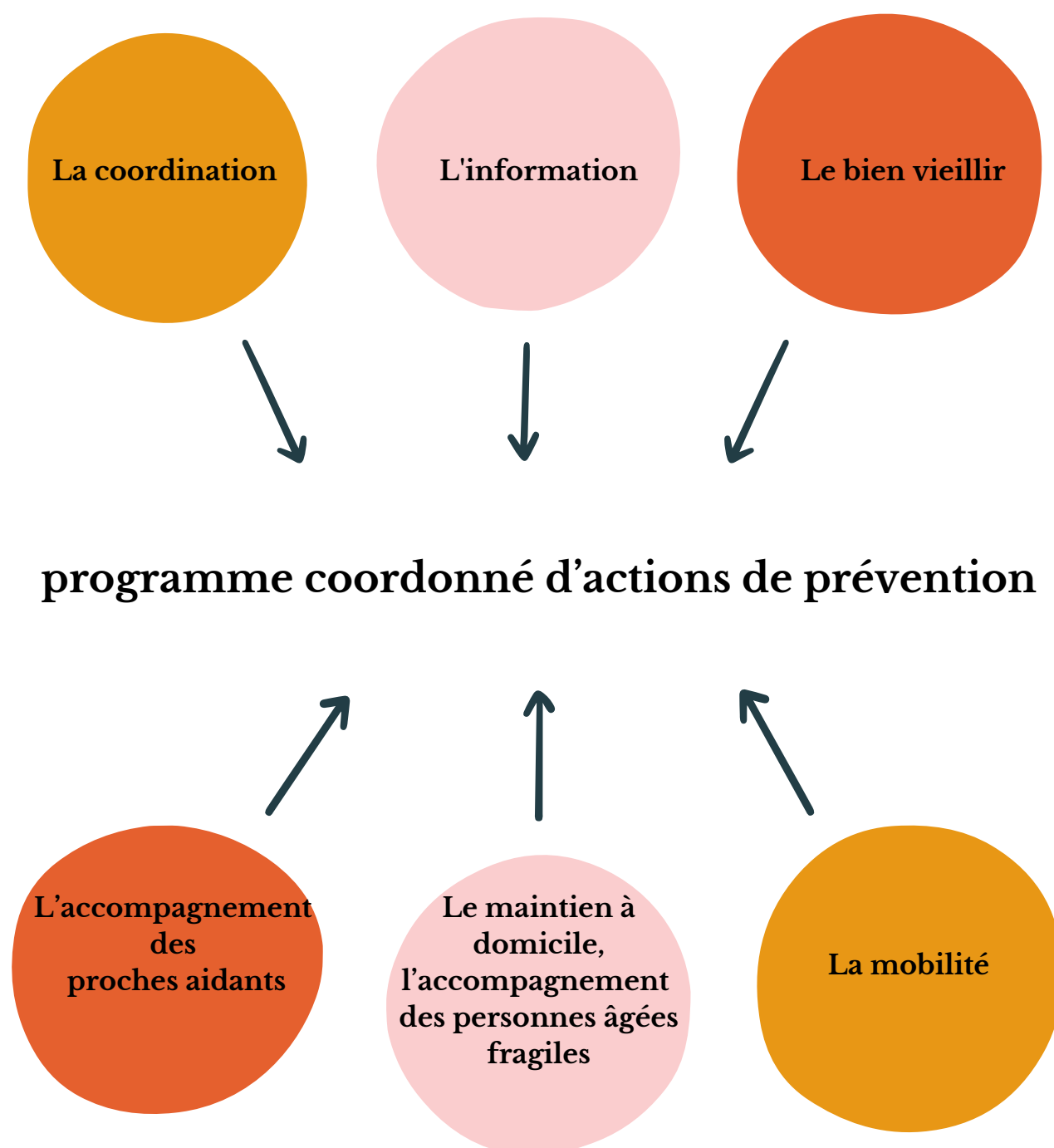
Ainsi, les Départements se doivent de coordonner « dans le respect de leurs compétences, l'action des acteurs chargés de l'élaboration et de la mise en oeuvre des politiques intéressant les conditions de vie des personnes âgées, en s'appuyant notamment sur la Conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie des personnes âgées (...) et sur le Conseil départemental de la citoyenneté et de l'autonomie ».

Le schéma gérontologique a pour objectifs sur le territoire :

- d'apprécier la nature, le niveau et l'évolution des besoins sociaux et médico-sociaux de la population;
- d'apprécier l'adéquation entre ces besoins et l'offre sociale et médico-sociale correspondante;
- d'encourager le développement des réponses sociales et médico-sociales existantes et innovantes;
- d'organiser les moyens et les modalités de la coordination entre les établissements et les services gérontologiques;
- de mettre en place une évaluation des actions déployées.

Afin d'atteindre ces objectifs, le conseil départemental s'appuie sur la Conférence des financeurs. Elle est présidée par le Département du Val d'Oise et vice-présidée par l'Agence régionale de santé. La Conférence rassemble des représentants de la Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse d'Île-de-France et autres financeurs de la prévention de la perte d'autonomie (Caisse primaire d'assurance maladie et autres caisses de retraite, dont la MSA IDF).

La Conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie du Val d'Oise a réalisé un diagnostic des besoins et un recensement des initiatives locales, avant d'adopter, le 23 mars 2017, un programme coordonné d'actions de prévention. Ce dernier est divisé en six axes :



<https://www.senior.valdoise.fr/actualite/1316/759-schema-departemental-des-personnes-agees-2019-2024>

3.3 La Communauté de communes Vexin Centre et son action envers les aînés

La Communauté de communes Vexin Centre est située dans le Val d'Oise, elle regroupe 34 communes sur une superficie de 242,20 km², soit près de 19% du territoire Val d'Oisien. Il s'agit d'un territoire dit rural avec une densité de 103 hab./km².



34 communes

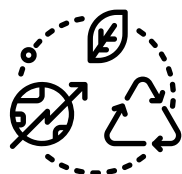


Ableiges, Aavernes, Berville, Boissy l'Aillerie, Bréançon, Brignancourt, Chars, Cléry-en-Vexin, Commeny, Condécourt, Cormeilles-en-Vexin, Courcelles-sur-Viosne, Frémainville, Frémécourt, Grisy-les-Plâtres, Gouzangrez, Guiry-en-Vexin, Haravilliers, Le Bellay-en-Vexin, Le Heaulme, Le Perchay, Longuesse, Marines, Montgeroult, Moussy, Neuilly-en-Vexin, Nucourt, Sagy, Santeuil, Seraincourt, Théméricourt, Theuville, Us, Vigny.

24 767 habitants sur 242,20 km²

Le siège de la Communauté de communes se trouve au 1, rue de Rouen
95450 Le Bord'Haut de VIGNY.

Missions et réalisations



L'axe économie/tourisme

2 parcs d'activités intercommunaux

- Site de Marines : il s'agit d'un «Ecoparc d'activités» développé en territoire rural, à partir d'une charte de développement durable mise au point en coordination avec le Parc Naturel Régional du Vexin Français. Le parc d'activités accueille déjà, entre autres activités économiques diverses, un Leclerc drive, une clinique vétérinaire et une salle de sport.
- Site du Bord'Haut de Vigny qui accueille 13 entreprises.

L'office de tourisme Vexin Centre

- Outre l'accueil et l'information des visiteurs ainsi que des touristes, l'office de tourisme organise chaque année des événements susceptibles d'intéresser les seniors (un rallye touristique dans le Vexin, des sorties nature gratuites, des visites guidées et des expositions diverses).



L'axe culture / participation citoyenne

Conservatoire du Vexin et du Val d'Oise

- Il s'agit d'un service intercommunal ouvert à tous. Le projet pédagogique met en avant les pratiques collectives et la réalisation de projets multiples favorisant les partenariats.

L'axe mobilité

Le réseau routier de la Communauté de communes

- Il représente une longueur de voirie de 130 km.

Chemins ruraux

- Il représente 119 km de circuits de randonnées pédestres identifiés sur différents parcours.

Transport à la demande

- Il s'agit d'un service de proximité offrant la possibilité aux habitants des 34 communes de se déplacer sur réservation du lundi au vendredi.

Transport à la demande seniors (TADS)

- Même fonctionnement que le transport à la demande mais à un tarif préférentiel pour les seniors.

L'axe accès aux droits

Point d'Accès aux Droits du Citoyen (PAD Vexin Centre)

- Consultations gratuites sur rendez-vous d'avocats, notaires, juristes, conciliateur (problèmes administratifs et de voisinage).



4. Etat des lieux

4.1 Les données démographiques du territoire

4.2 La population de la CCVC

4.2.1 La population agricole

4.2.2 La population des + 60 ans

4.3 Les données socio-économiques

4.4 Le logement

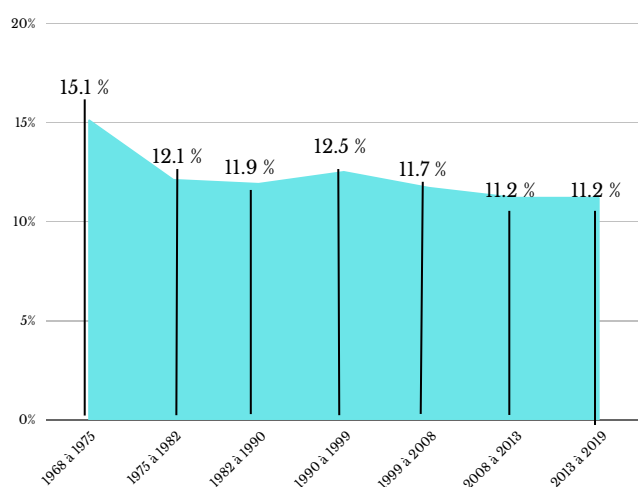
4.5 La mobilité

4.6 La prévention et promotion de la santé

4.1 Les données démographiques du territoire

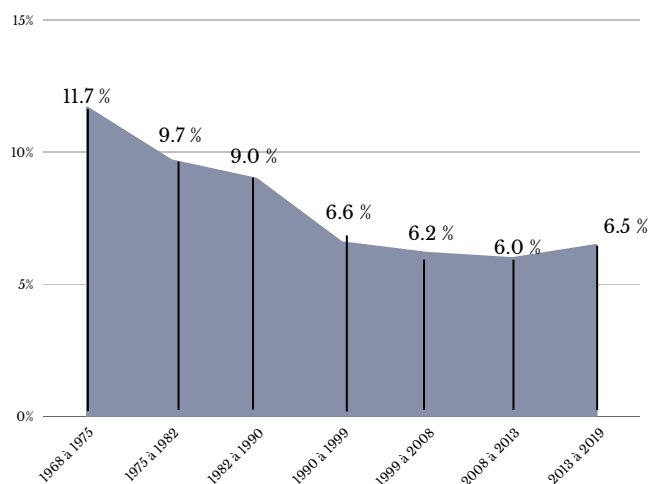
Indicateurs démographiques depuis 1968 sur la CCVC

Taux de natalité



On observe une diminution du taux de natalité depuis 1999. En effet l'involution est de -1.3% entre 1999 et 2019. Contrairement aux indicateurs du département du Val d'Oise qui démontrent une augmentation du nombre de naissances avec une évolution de +0.7 % entre 1999 et 2009 (15.4 % en 1999 ; 16.1 % en 2019).

Taux de mortalité

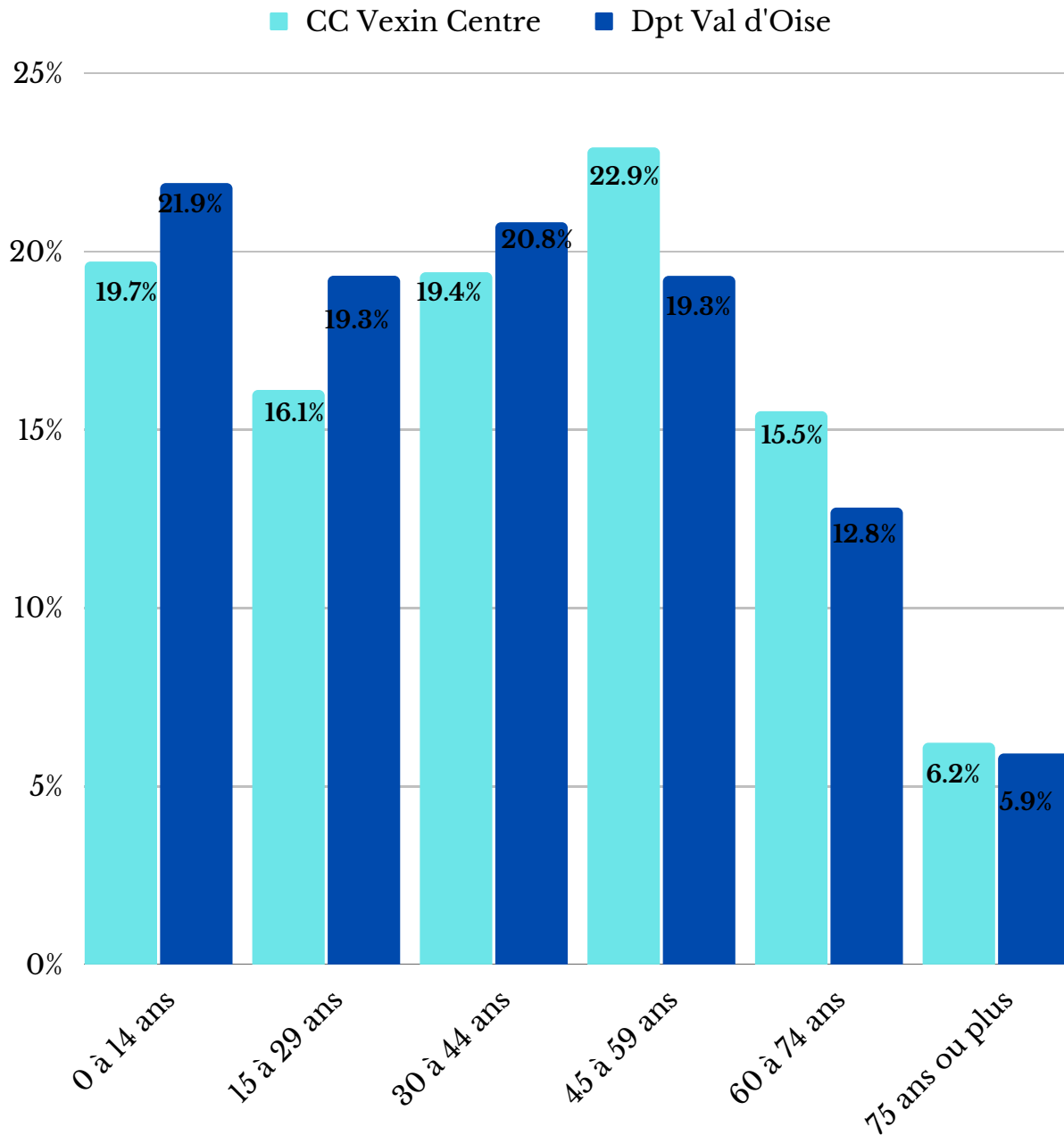


Depuis 1990, le taux de mortalité sur la Communauté de communes est en baisse (-2.5 % entre 1990 et 2019). Cette diminution se confirme sur le département du Val d'Oise (-0.7 % entre 1990 et 2019). Constat d'un taux de mortalité plus faible sur la CC Vexin Centre que sur les intercommunalités voisines. Pour la période 2013 à 2019, le taux de mortalité sur la CC Vexin Val de Seine est de 9.3 %, il est de 7.3 % sur la CC Sasserons impressionnistes.

Sources : Insee, RP 1968 à 1999 dénombremments, RP 2008 au RP 2019 exploitations principales - Etat civil

4.2 La population de la CCVC

Population par grandes tranches d'âges en 2019

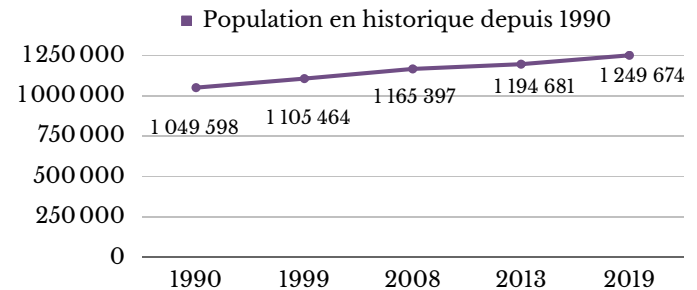


Sources : Insee, RP 2019 exploitations principales, géographie au 01/01/2022.

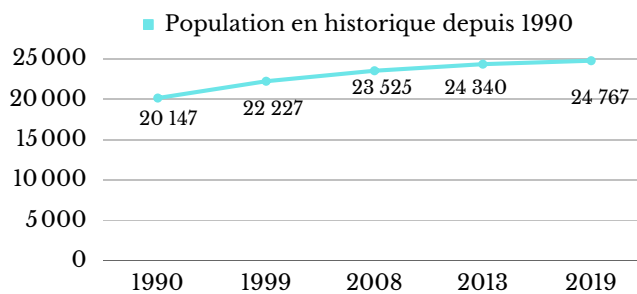
La population la plus importante sur le territoire concerne les 45-59 ans qui représentent 22.9 % de la population du territoire de la CC Vexin Centre. Les plus de 60 ans représentent 21.7 % sur la CC Vexin Centre alors qu'ils représentent 18.7 % sur le département du Val d'Oise.

Population en historique depuis 1990

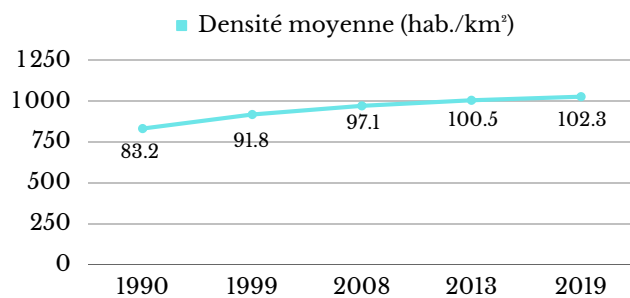
Département du Val d'Oise



CC Vexin Centre

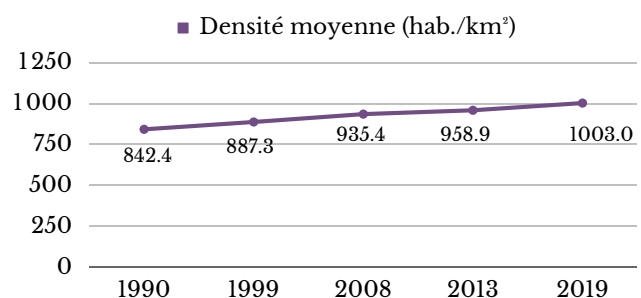


On observe une évolution ascendante de la population et de sa densité moyenne sur le territoire de la CC Vexin Centre, mais également sur le département du Val d'Oise entre 1990 et 2018. Cependant, cette évolution est plus importante sur le territoire de la CC Vexin centre, avec une évolution de 23% sur cette période, contre 19 % sur le département du Val d'Oise.



CC Vexin Centre

Département du Val d'Oise



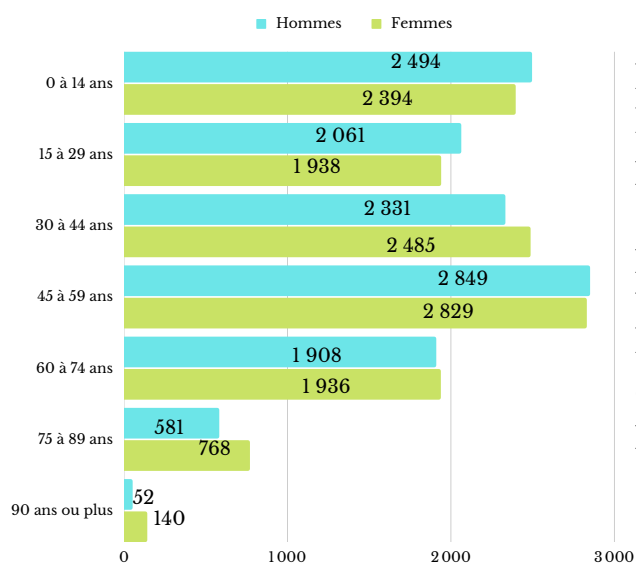
Sources : Insee, RP 1990 à 1999 dénombrements, RP 2008 au RP 2019 exploitations principales

Population par commune en 2019



Sources : Insee, RP2008, RP2013 et RP2019, exploitations principales, géographie au 01/01/2022)

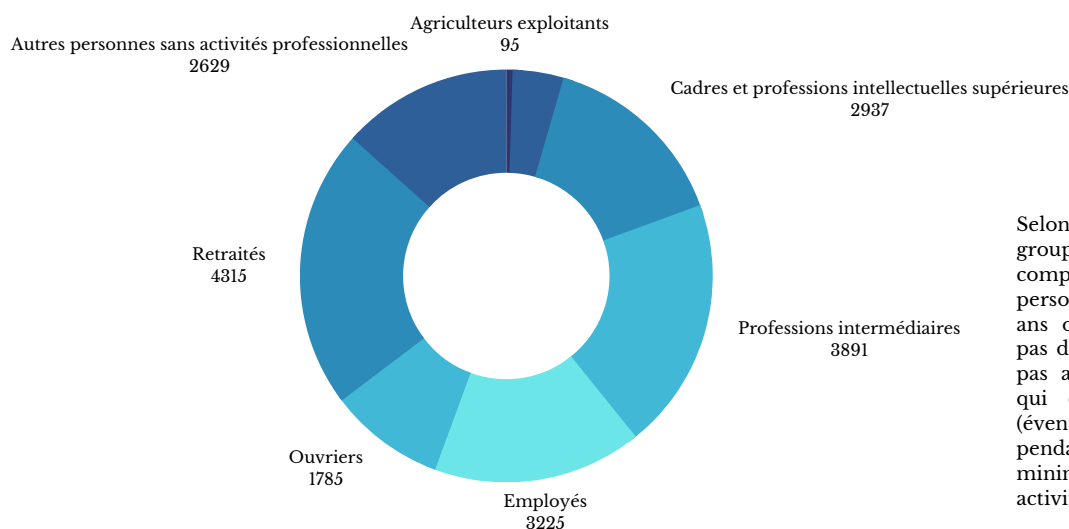
La population par sexe et âge en 2019



On observe une diminution de la population aussi bien pour les hommes que pour les femmes à partir de 60 ans. L'écart se creuse entre les deux sexes à partir de 75 ans (+ 275 pour les femmes) expliqué par l'espérance de vie qui est de 85,3 ans pour les femmes et 79,3 pour les hommes.

Sources : Insee, RP 2019 exploitation principale, géographie eu 01/01/2022

Population de 15 ans ou plus selon la catégorie socioprofessionnelle en 2019

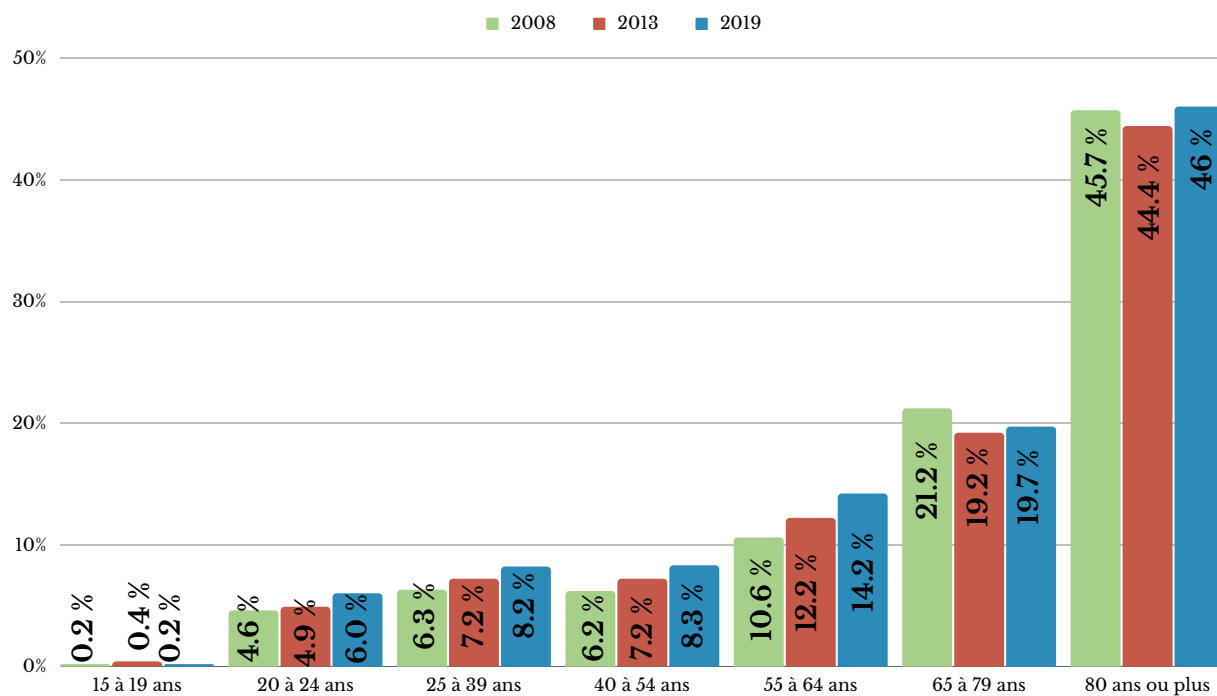


Selon l'INSEE, le groupe "retraités" comprend les personnes âgées de 53 ans ou plus qui n'ont pas d'emploi et ne sont pas au chômage, mais qui ont eu autrefois (éventuellement pendant une durée minimale spécifiée) une activité professionnelle.

La part des retraités selon la CSP est la plus importante, elle représente 21,9% de la population sur le territoire de la CCVC.

Sources : Insee, RP 2019 exploitation complémentaire, géographie eu 01/01/2022

Population de 15 ans ou plus vivant seules selon l'âge en 2019 - population des ménages



Sources : Insee, RP2008, RP2013 et RP2019, exploitations principales, géographie au 01/01/2022)

On constate qu'il existe une corrélation entre l'avancée en âge et le fait de vivre seul. En 2019, la population de +65 ans représente 65,7% des ménages vivant seuls.

Pourcentage d'évolution de la population entre 1990 et 2019 par commune

Entre 1990 et 2019, la population du territoire de la CCVC est en évolution positive sur l'ensemble des communes. Avec des pourcentages d'évolution importants sur les communes du Perchay (+60%) et de Cormeilles en Vexin (+66%).



Sources : Insee, RP2008, RP2013 et RP2019, exploitations principales, géographie au 01/01/2022)

4.2.1 La population agricole

75 ans et plus affiliés au Régime agricole dans la population totale

Indicateurs	CC Vexin Centre	France
Assurés de 75 ans et plus à la MSA	106	620 885
Part des patients de 75 ans et plus à la MSA dans la population totale (%)	0,4	1

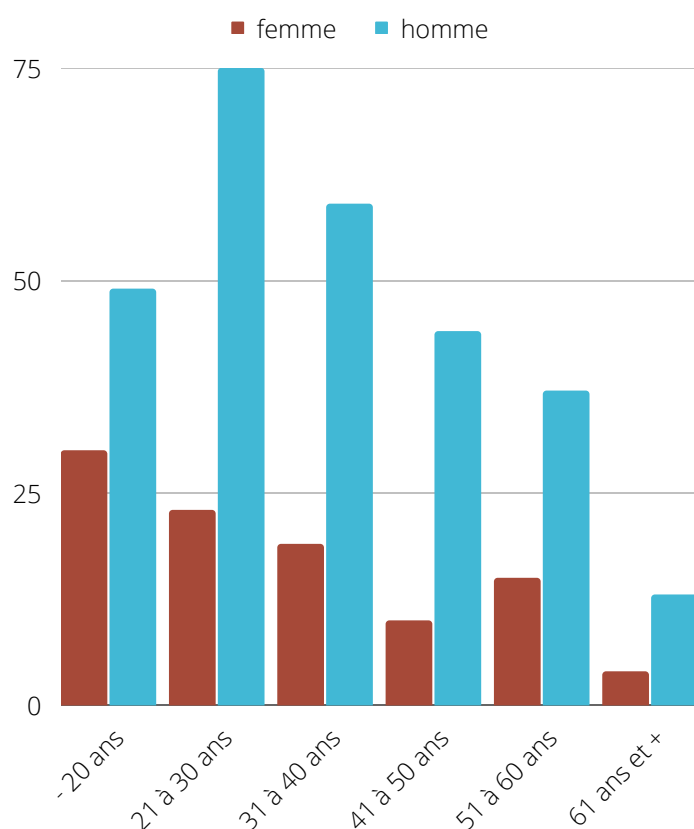
Sources : SNIRIRAM, DCIR, INSEE RP - 2021

Minimum vieillesse à la MSA

Indicateurs	CC Vexin Centre	France
Nombre de bénéficiaires d'un minimum vieillesse à la MSA	0	28 332

Sources : MSA, SIVA - 2020

Répartition des salariés agricoles par âge et par genre



On observe une forte représentation des hommes quel que soit l'âge.

Sources : GéoMsa - 2020

4.2.2 La population des + 60 ans

Evolution du nombre de personnes de + 60 ans entre 2008 et 2019 par commune

Le nombre de personnes de +60 ans sur le territoire de la CCVC ne cesse d'accroître depuis 2008. Avec une augmentation importante sur la commune de Sagy, + 157 personnes de + 60 ans sur une période de 11 ans.



Sources : Insee, RP2008, RP2013 et RP2019, exploitations principales, géographie au 01/01/2022)

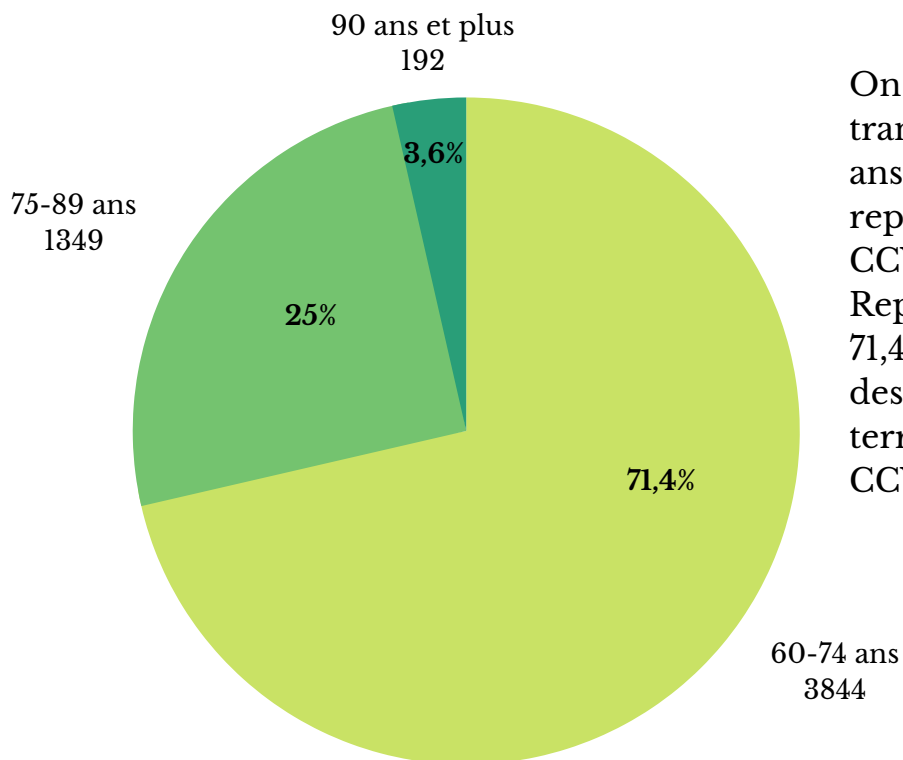
Pourcentage d'évolution de la population de +60 ans entre 2008 et 2019 par commune

Le pourcentage d'évolution des personnes de + 60 ans entre 2008 et 2019 est positif sur l'ensemble des communes de la CCVC. Ce pourcentage est plus important sur les communes de Montgeroult (+30,7%), Brignancourt (29,6%) et en Vexin (+29%).



Sources : Insee, RP2008, RP2013 et RP2019, exploitations principales, géographie au 01/01/2022

Les seniors par âge



On constate que la tranche des 60-74 ans est la plus représentée sur la CCVC. Représentativité de 71,4% sur l'ensemble des seniors du territoire de la CCVC.

Sources : Insee, RP 2019, géographie au 01/01/2022

Indice de vieillissement

L'indice de vieillissement est le rapport de la population des 65 ans et plus sur celle des moins de 20 ans. Un indice autour de 100 indique que les 65 ans et plus et les moins de 20 ans sont présents dans à peu près les mêmes proportions sur le territoire; plus l'indice est faible plus le rapport est favorable aux jeunes, plus il est élevé plus il est favorable aux personnes âgées.

Indicateur	CC Vexin Centre	France
Indice de vieillissement	58,3	83,1

Indice de vieillissement par commune



Sources : <https://www.observatoire-des-territoires.gouv.fr/indice-de-vieillessement>

L'indice de vieillissement de la CCVC est en dessous de la moyenne nationale, il est cependant supérieur à l'indice de vieillissement du département du Val d'Oise qui est de 47.

On observe un indice de vieillissement élevé sur les communes de Guiry en Vexin (122) et Montgeroult (108). Ce qui signifie que le nombre de personnes de +60 ans est supérieur au nombre de jeune de moins de 20 ans.

4.3 Les données socio-économiques

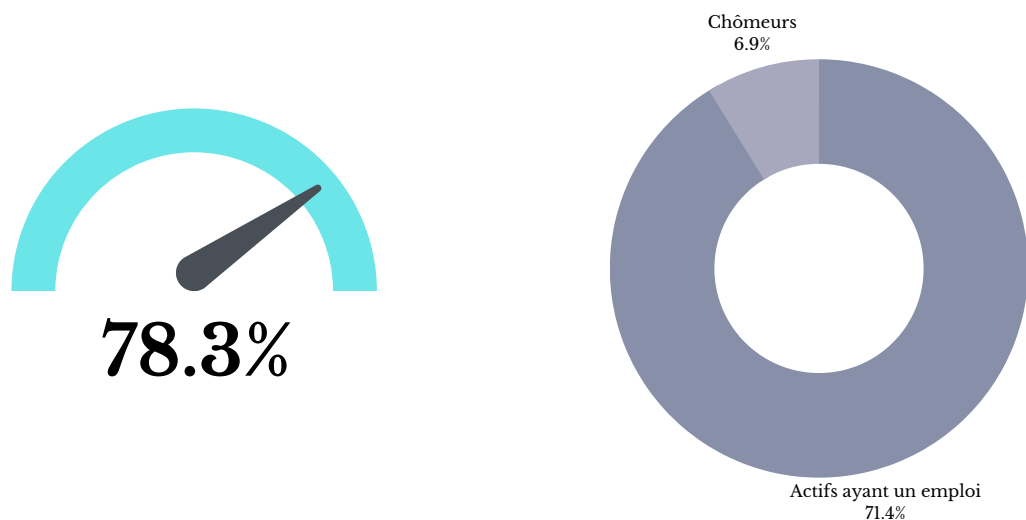
Population active, emploi et chômage en 2019

Population d'actifs en pourcentage

Selon l'INSEE, la population active regroupe la population active occupée (appelée aussi « population active ayant un emploi ») et les chômeurs.

Les actifs représentent 78,3 % de la population sur le territoire CC Vexin Centre, contre 74,9 % pour le département du Val d'Oise.

Sur ces 78,3%, les chômeurs représentent 6,9% sur la CCVC, contre 9,7% sur le département du Val d'Oise.

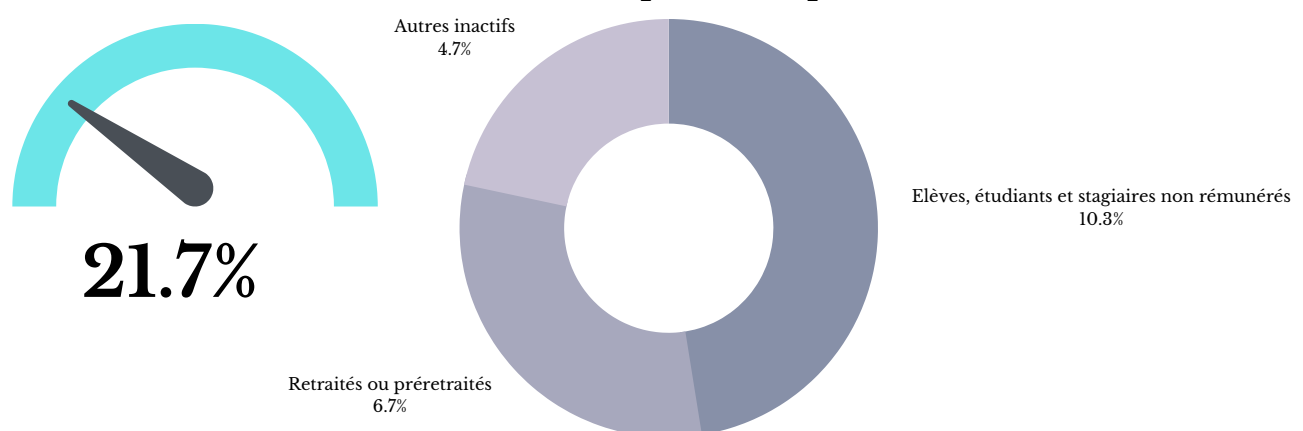


Population d'inactifs en pourcentage

Selon l'INSEE, la population inactive concerne les personnes qui ne sont ni en emploi ni au chômage.

Les inactifs représentent 21,7 % de la population sur le territoire CC Vexin Centre, contre 25,1 % pour le département du Val d'Oise.

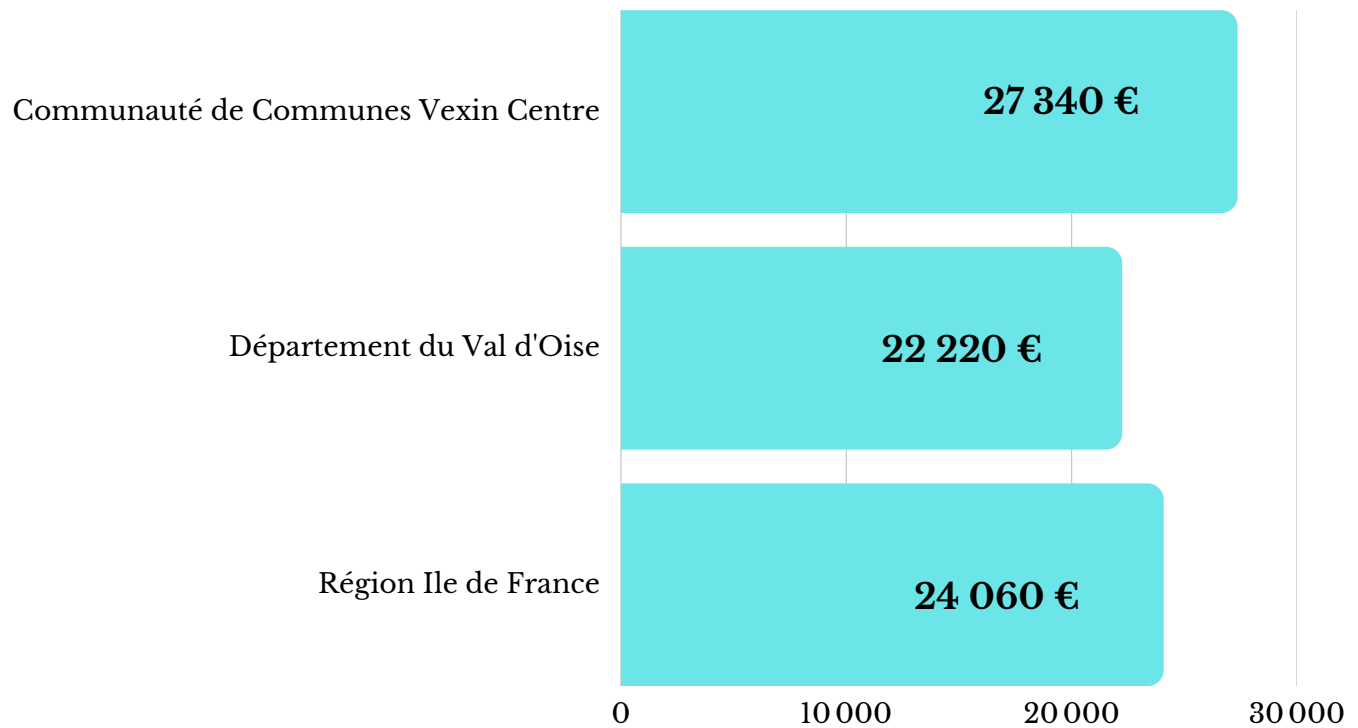
Sur ces 21,7%, les retraités ou préretraités représentent 6,7% sur le territoire de la CCVC, contre 4,6% pour le département du Val d'Oise.



Sources : Insee, RP2019, exploitations principales, géographie au 01/01/2022.

Ménages fiscaux de l'année 2019

Médiane du revenu disponible par unité de consommation (en euros)

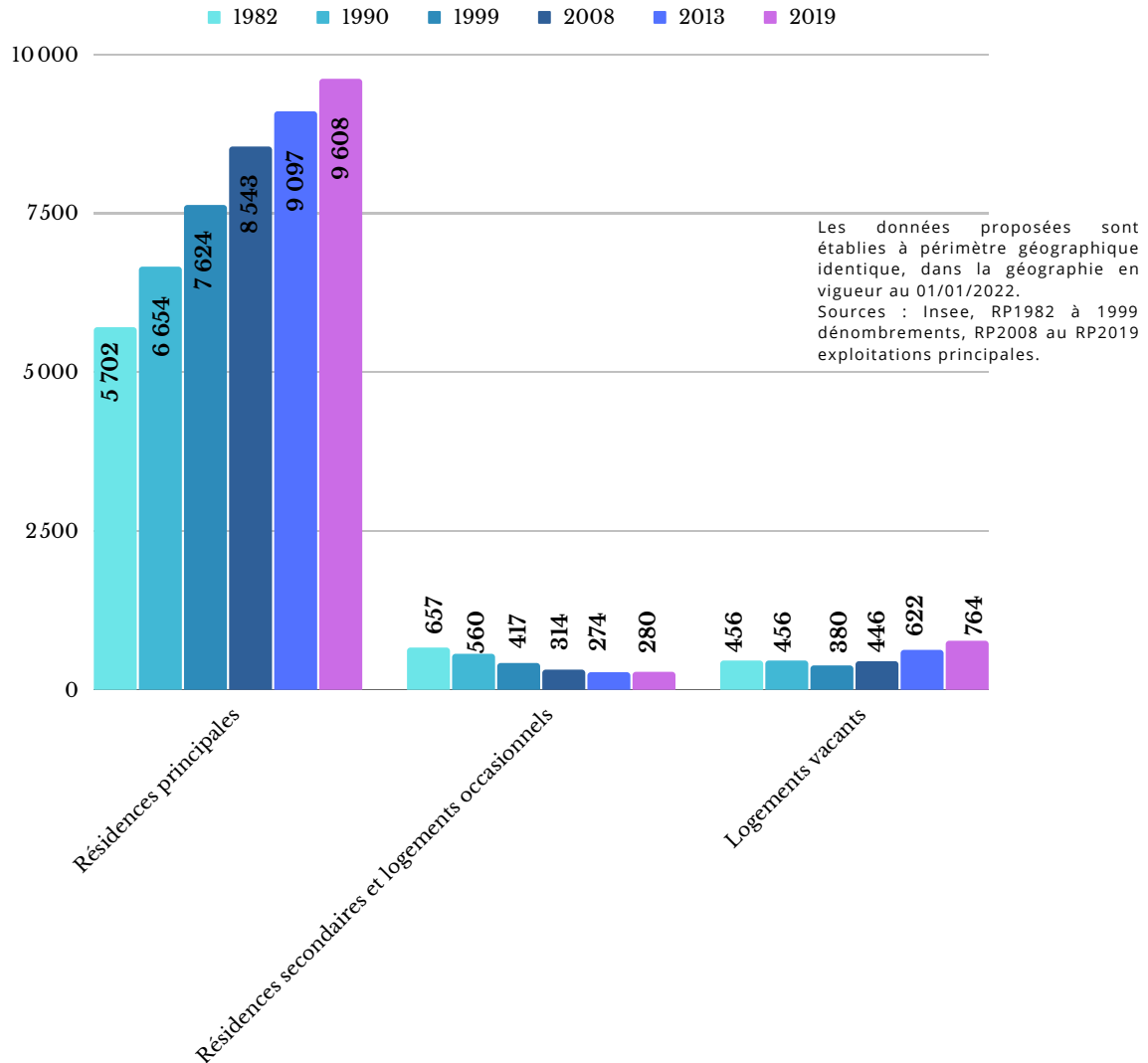


Source : Insee-DGFiP-Cnaf-Cnav-Ccmsa, Fichier localisé social et fiscal (FiLoSoFi) en géographie au 01/01/2022

On observe que la médiane du revenu disponible par unité de consommation (en euros) de la CCVC est supérieure de + 5 120 € à celle du département et de + 3 280 € à celle de l'Ile de France.

4.4 Le logement

Evolution du nombre de logement par catégorie en historique depuis 1982

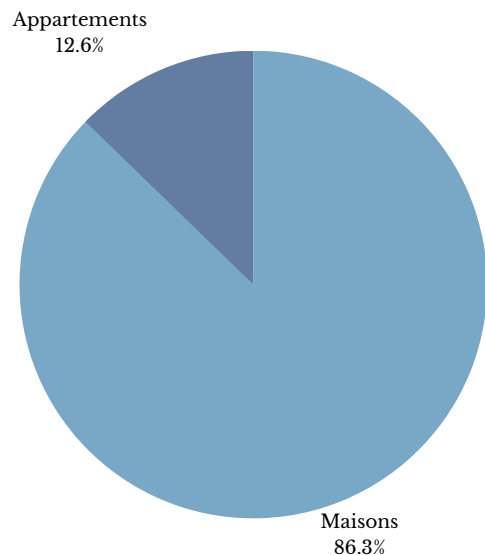


On observe une proportion plus importante de résidences principales sur le territoire de la CCVC. Cette catégorie est en augmentation avec + 3 906 résidences entre 1982 et 2019, soit une évolution de +68 % sur cette période.

Concernant les résidences secondaires, on observe une diminution de son nombre de -377 entre 1982 et 2019, soit une involution de -57%.

Les logements vacants étaient en 1982 moins nombreux que les résidences secondaires, mais en 2008, la tendance s'est inversée. Au fil des ans, le nombre de logements vacants ne cesse de croître.

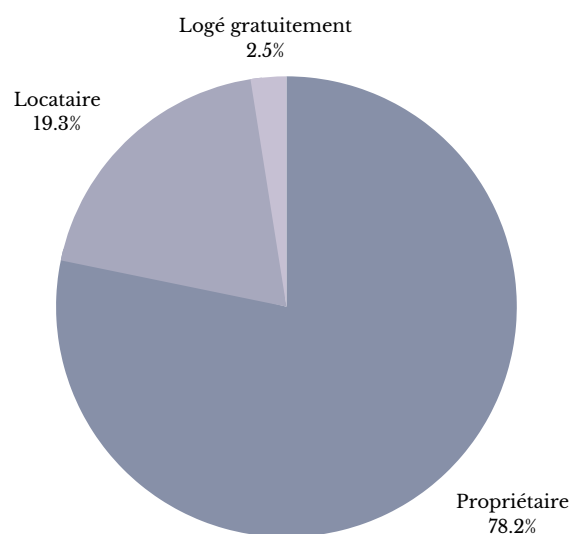
Catégories et types de logement en 2019



Les habitants du territoire de la CCVC logent pour 86,3% dans des maisons. Ce qui représente en 2019, 9 188 maisons contre 1 343 appartements.

Sur le département du Val d'Oise, la tendance s'inverse avec 44,1% des valdoisiens qui logent dans des maisons contre 54,4% dans des appartements.

Résidences principales selon le statut d'occupation en 2019



Les propriétaires représentent la catégorie la plus importante sur le territoire de la CCVC. Ce qui représente 7 517 propriétaires, soit 78,2%.


A l'échelle départementale, les propriétaires représentent 55,9 % des occupants de logement.

Les locataires représentent 19,3%, soit 1 852 locations sur la CCVC contre 42,2% sur le Val d'Oise. Dans la catégorie des locataires, le taux d'occupation HLM est de 2,9%, soit 277 locations de logement HLM sur la CCVC contre 22,8% sur le département du Val d'Oise.

Sources : Insee, RP2008, RP2013 et RP2019, exploitations principales, géographie au 01/01/2022.

4.5 La mobilité

La question de la mobilité dans le Vexin est une très grande préoccupation. Le territoire de la CCVC en matière de transports en commun compte :

-  5 gares ferroviaires sur la Ligne J du transilien Paris Saint Lazare - Gisors. Ces gares se situent sur les communes suivantes : Boissy l'Aillierie ; Montgeroult-Courcelles; Us; Santeuil-Le Perchay; Chars.

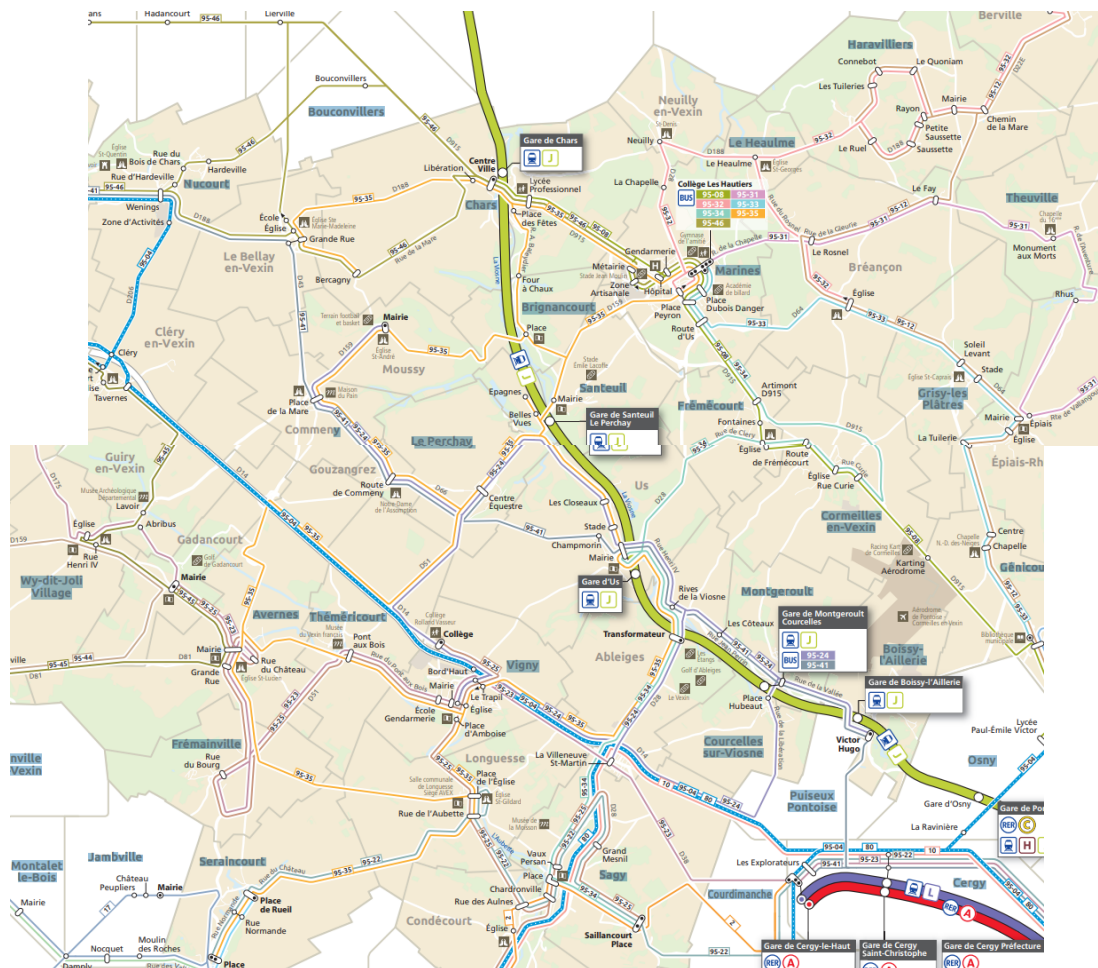


- 15 lignes de bus ayant pour transporteurs Transdev traversent la Communauté de communes Vexin Centre.

- 95-04** BrayetLû - Pontoise
- 95-08** Centre-ville de Chars - Gare de Cergy Préfecture
- 95-12** Berville - Gare de Cergy Préfecture
- 95-22** Seraincourt - Pontoise
- 95-23** Église de Banthelu
Poste de Pontoise - Gare de Canrobert
- 95-24** Mairie de Moussy - Vigny Collège
- 95-25** Vigny Collège - Mairie de Gadancourt - Villette
Saillancourt Place
- 95-31** Arronville - Marines
- 95-32** Berville - Marines
- 95-33** Génicourt - Marines
- 95-34** Sagy - Marines
- 95-35** Seraincourt - Marines
- 95-41** Magny - Hôpital de Pontoise

- 95-45** Magny - Wy-dit-Joli-Village
- 95-46** Magny - Marines

En étudiant les horaires de passage, on constate que la majorité des lignes (13), ne circulent uniquement que le matin et en fin de journée. les lignes 95-04 et 95-08 circulent toute la journée avec une fréquence de 30 min pour la 95-04 et toutes les heures pour la 95-08.



- La Communauté de communes Vexin Centre a mis en place pour les seniors de 62 ans et plus habitant sur le territoire de la CCVC, le "transport à la demande seniors". Les personnes à mobilité réduite ne peuvent être transportées car les véhicules ne sont pas adaptés.
- La CCVC met à disposition un véhicule avec chauffeur du lundi au jeudi de 8h à 17h et le vendredi de 8h à 16h, pour accompagner les seniors dans leurs déplacements sur le territoire et dans un périmètre de 20 km autour de Vigny. En dehors des communes du territoire : possibilité pour des courses et des soins médicaux à Osny/Cergy/Pontoise/Meulan/Magny-en-Vexin.



4.6 La prévention et promotion de la santé

Patients MSA de 16 ans et plus sans médecin traitant

Indicateurs	CC Vexin Centre	
Nombre de patients de 16 ans et plus à la MSA sans médecin traitant	46	
Part des patients 16 ans et plus à la MSA sans médecin traitant	8,2 %	(Il est de 7,2 % sur le département du Val d'Oise)

Source : SNIIRAM DCIR, Exploitation MSA - 2020

Patients Régime général sans médecin traitant déclaré

Indicateurs	CC Vexin Centre	
Nombre de patients au RG sans médecin traitant	1 755	
Part des patients au RG sans médecin traitant	7,08 %	(Il est de 13,2 % sur le département du Val d'Oise)

Patients Régime général de 55 ans et + sans recours aux soins depuis 12 mois en 2021

Indicateurs	CC Vexin Centre	CC Vexin Val de Seine
Nombre de bénéficiaires de 55 ans et + sans recours aux soins 12 mois	180	92

Patients Régime général sans recours aux soins depuis 24 mois en 2021

Indicateurs	CC Vexin Centre	CC Vexin Val de Seine
Nombre de bénéficiaires sans recours aux soins 24 mois	684	651

Source : Observatoire des fragilités- SIG Grand Nord - 2021

Allocation Personnalisée à l'Autonomie (A.P.A)

Afin de définir une mesure du degré de dépendance, les pouvoirs publics ont divisé les personnes âgées en perte d'autonomie en six groupes (on les appelle les groupes iso-ressources : GIR). Le groupe numéro 1 (GIR 1) correspond au niveau de dépendance le plus fort, tandis que le sixième groupe (GIR 6) au niveau le plus faible.

L'APA est une allocation destinée aux personnes âgées de 60 ans et plus relevant des GIR 1 à 4 :

- qui ont besoin d'aide pour accomplir les actes essentiels de la vie quotidienne : se lever, se laver, s'habiller, etc. ;
- ou dont l'état de santé nécessite une surveillance régulière.

Les personnes relevant des GIR 5 et 6 peuvent bénéficier d'une aide par leur caisse de retraite.

Il y a deux APA différentes :

- l'APA à domicile aide à payer les dépenses nécessaires pour rester vivre à domicile malgré la perte d'autonomie ;
- l'APA en établissement aide à payer une partie du tarif dépendance en EHPAD (établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes).

L'APA est versée par le Conseil départemental :

- il n'y a pas de conditions de revenu pour en bénéficier, mais le montant attribué dépend du niveau de revenus ;
- l'APA ne fait l'objet d'aucune récupération des sommes reçues, ni du vivant ni au décès de son bénéficiaire.

Nombre de personnes bénéficiant de l'APA sur la CCVC

APA à domicile	GIR4	GIR3	GIR2	GIR1
Total : 161 personnes (9 008 sur le département).	90	35	32	4
APA en établissement	GIR4	GIR3	GIR2	GIR1
Total : 52 personnes (3 097 sur le département).	10	13	23	6

Source : Direction des personnes âgées du Conseil départemental du Val d'Oise, chiffres au 31/12/2021.

Aide sociale à l'hébergement

L'aide sociale à l'hébergement (ASH) permet de prendre en charge tout ou partie des frais liés à l'hébergement d'une personne âgée en établissement ou chez un accueillant familial. Elle est versée par le Conseil départemental.

Nombre de personnes bénéficiant de l'ASH

48 personnes sur le territoire de la Communauté de communes Vexin Centre bénéficiant de l'Aide Sociale à l'Hébergement.
(1 409 sur le département).

Téléassistance à domicile

La téléassistance est un service qui permet de mettre en contact une personne âgée avec un télé-opérateur en cas de problème à domicile (chute, malaise, etc.), 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7.

La personne contacte un télé-opérateur en appuyant sur un médaillon ou une montre qu'elle porte en permanence. Selon l'urgence de la situation, le téléopérateur :

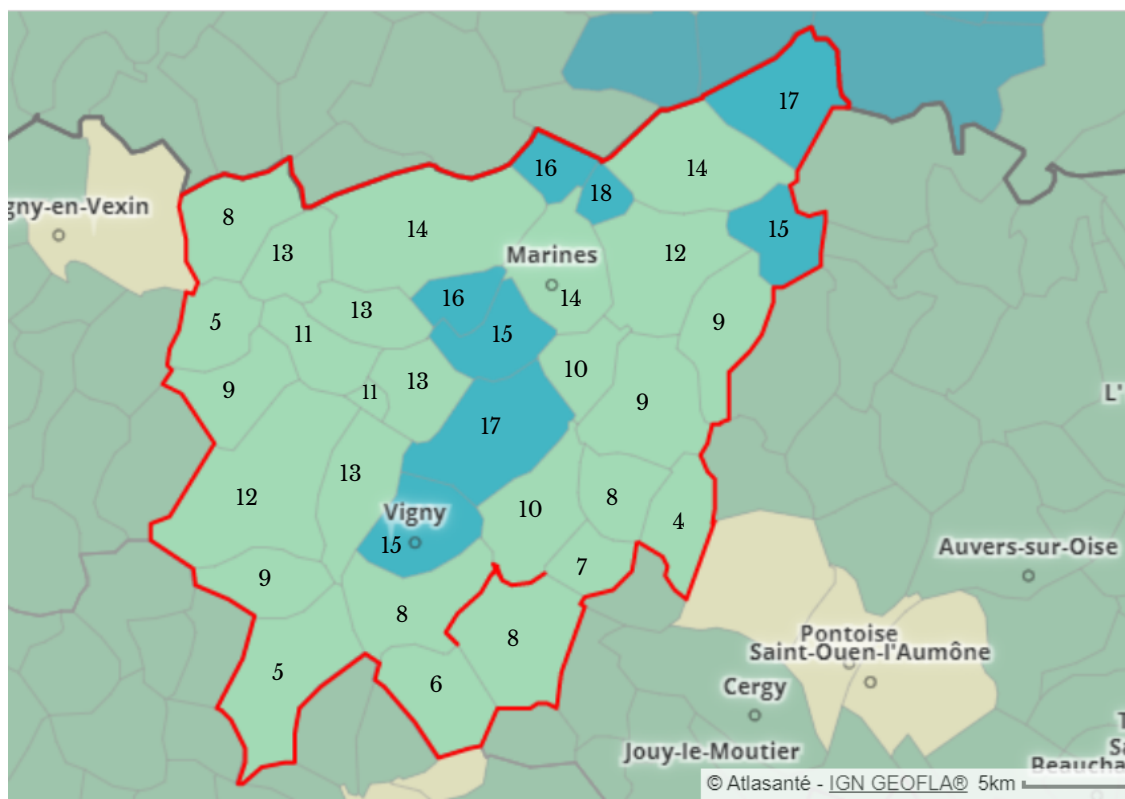
- contacte un proche de la personne âgée;
- ou déclenche une intervention pour porter assistance à la personne âgée.

Nombre de personnes bénéficiant de la téléassistance

140 personnes sur le territoire de la Communauté de communes Vexin Centre bénéficiant de la téléassistance.
(5 180 sur le département).

Source : Direction des personnes âgées du Conseil départemental du Val d'Oise, chiffres au 31/12/2021.

Distance d'une structure de service de médecine la plus proche (en km).



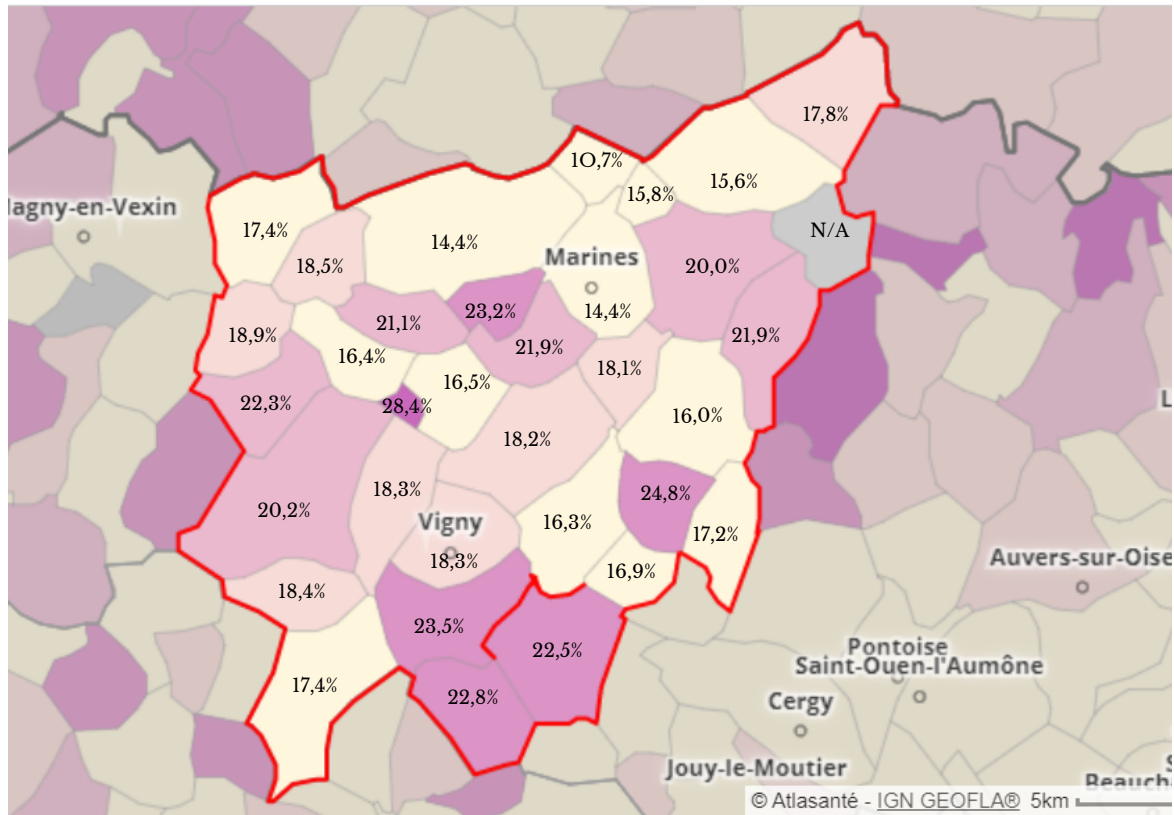
Source : Observatoire des fragilités- SIG Grand Nord - 2021

On observe que la structure de médecine la plus proche est à 4 km pour la commune de Boissy l'Aillierie, alors qu'elle est à 18 km pour la commune Le Heaulme.

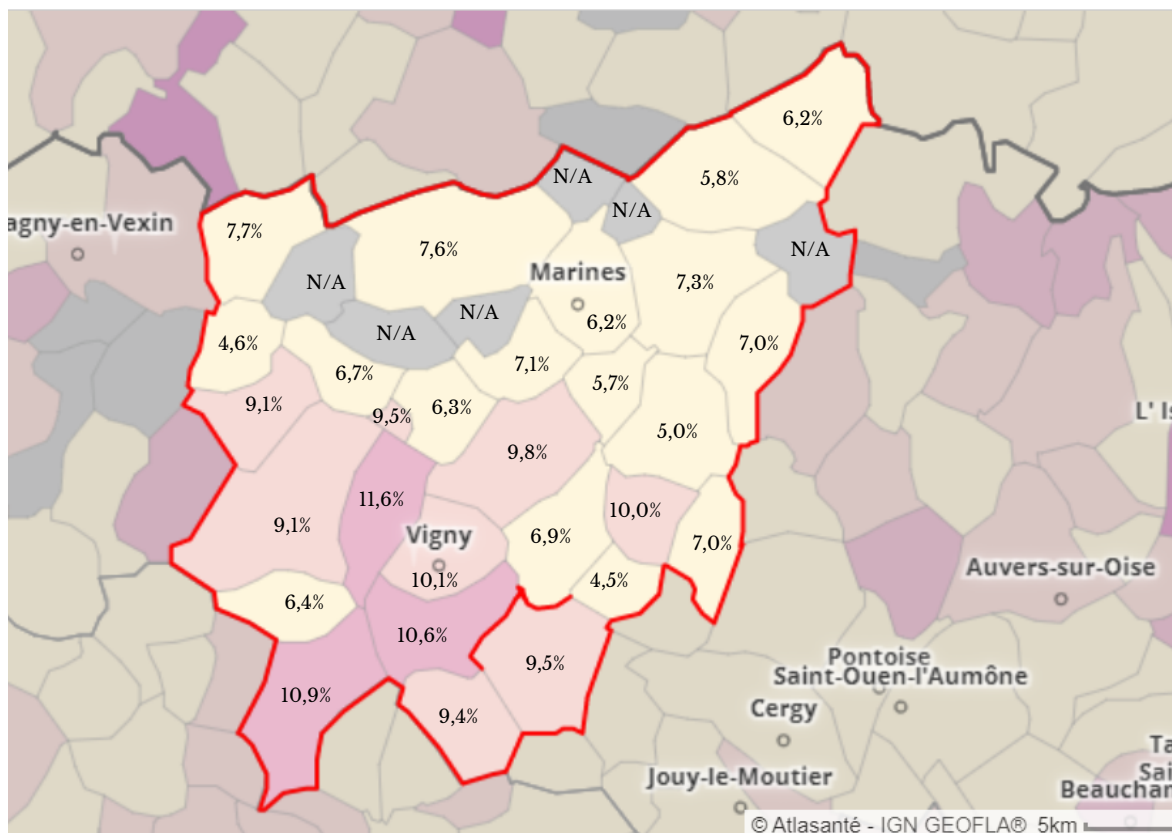
Répartition des bénéficiaires d'actes de médecins généralistes par tranche d'âges (%)

Source : Observatoire des fragilités- SIG Grand Nord - 2021

60 à 74 ans et plus en 2020



75 ans et plus en 2020



On observe sur les deux cartes précédentes qu'à partir de 75 ans, les consultations de médecins généralistes sur la CCVC diminuent.

Si nous prenons l'exemple de la commune de Montgeroult, on constate que 24,8% des habitants de 60 à 74 ans consultent un médecin généraliste. Ce chiffre chute à 10% pour les habitants de +75 ans (hypothèse d'une corrélation entre les consultations en cabinet et la diminution de la mobilité des +75 ans).



5. Ressources du territoire

5.1 L'hébergement

5.2 L'animation de la vie sociale



5.3 L'aide aux aidants

5.4 L'accès aux services d'aide à domicile

5.5 L'accès aux services de soins

5.6 L'accès aux droits sociaux

5.1 L'HEBERGEMENT

Le territoire de la Communauté de communes Vexin Centre comptabilise 3 établissements d'hébergement pour  public séniors.
Un 4ème établissement est en construction sur la commune de  Nucourt.



Les structures d'hébergement seniors présentes sur ce territoire :

- **Résidence seniors "Ma Vallée" à Us**

Il s'agit d'un établissement d'hébergement pour personne âgée (EHPA) qui accueille 25 résidents. Le statut de cet établissement est privé.

L'EHPA propose 30 chambres et studios de 25 à 35 m² équipés de salle de douche à l'italienne, ainsi que d'une kitchenette pour les studios. Une salle de restauration est à disposition pour les déjeuners et diners.

- **Résidence "Les Sansonnets" à Chars**

Il s'agit d'un établissement d'hébergement pour personne âgée dépendante (EHPAD) qui accueille 60 résidents.

Cet établissement est géré par un groupe privé, MAPAD.

La résidence entière est adaptée aux personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer ou troubles apparentés.

- **L'établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) du groupement hospitalier intercommunal du Vexin à Marines**
Cet EHPAD accueille 75 résidents dont 16 en unité d'hébergement renforcé médico-social.

Il s'agit d'un établissement public puisqu'il dépend du groupement hospitalier du territoire nord-ouest Vexin Val d'Oise (GHT-NOVO).

L'EHPAD accueille des personnes seules ou en couple, de plus de 60 ans (sauf dérogation) sans condition de ressources.

L'unité d'hébergement renforcé de 16 places est spécialement dédiée à l'accueil de résidents souffrant de la maladie d'Alzheimer ou de troubles apparentés.

L'établissement dispose d'un pôle d'activités et de soins adaptés (PASA). Des ateliers thérapeutiques en vue de stimuler et de maintenir les capacités de chacun y sont proposés.

- **La MARPA "Les jardins du Vexin" à Vétheuil (label MSA)**

Cet établissement n'est pas sur le territoire de la CC Vexin Centre mais se situe sur la CC Vexin Val de Seine.

Il s'agit d'une résidence autonomie qui accueille 24 résidents (sans critère géographique). La MARPA est gérée par une association loi 1901, à but non lucratif.

L'établissement dispose de 22 logements : 21 T1 de 32 m² pour des personnes seules et 1 seul T2 de 46 m² pour un couple.

- **Un projet d'EHPAD à Nucourt est en cours**

Il s'agit d'un établissement à gestion privée.

L'offre d'hébergements en résumé sur le territoire CC Vexin Centre

A ce jour, le territoire propose 25 places en résidence autonomie. Ce chiffre peut s'élever à 49 places si l'on intègre la MARPA de Vétheuil. Ces places sont destinées à des seniors autonomes qui pour des raisons de santé, de sécurité, d'isolement souhaitent intégrer une structure qui leur permettent de garder leur autonomie avec la possibilité de solliciter des professionnels si nécessaire. Il s'agit d'une solution d'hébergement intermédiaire entre le logement privé et l'EHPAD.

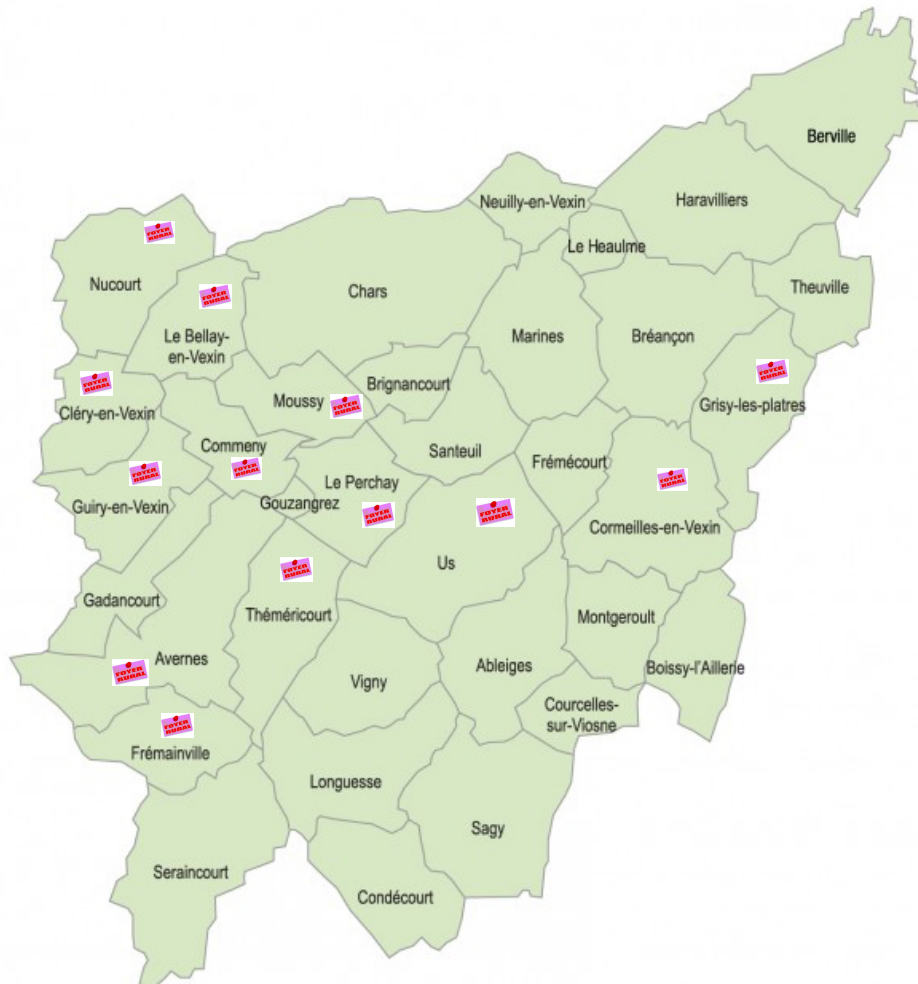
Le territoire propose 135 places en EHPAD, ce chiffre augmentera une fois l'ouverture de l'EHPAD de Nucourt.

Si l'on considère que ces établissements concernent les personnes âgées de +75 ans, on se rend compte que cette offre est déséquilibrée par rapport aux besoins. Selon l'INSEE en 2019, il y avait 1 541 personnes de plus de 75 ans sur la CCVC.

L'offre en EHPAD couvre 8,8% des besoins (le projet de Nucourt ne rentre pas dans le calcul car nous ne connaissons pas à ce jour le nombre de places prévues), cet écart est encore plus important pour les résidences autonomie qui couvrent 1,6 % des besoins.

5.2 L'ANIMATION DE LA VIE SOCIALE

Sur le territoire, il n'y a aucune structure d'animation de la vie sociale telle que le définit le Schéma départemental des services aux familles. Cependant, de nombreuses structures proposent des actions d'animation de la vie sociale, dont les foyers ruraux.



On compte 13 foyers ruraux sur le territoire de la Communauté de communes Vexin Centre. Ce qui représente 35 % sur le nombre total de foyers ruraux (35) présents sur le département.

La MSA IDF participe à des actions d'animation de la vie sociale via l'attribution de subventions aux porteurs de projets (associations, collectivités territoriales).

- **La Fédération départementale des foyers ruraux du Val d'Oise**

Les foyers ruraux sont au nombre de 13 sur le territoire de la CCVC. Ils sont soutenus par la Fédération départementale des foyers ruraux du Val d'Oise, dont le siège se situe sur la commune de Nucourt.

Les foyers ruraux proposent tout au long de l'année des activités sportives, culturelles etc., mais également des événements ponctuels permettant de créer du lien et d'impliquer les habitants autour d'un projet.

- **Les communes**

L'animation de la vie sociale peut être assurée par le biais du centre communal d'action sociale, de l'équipe municipale ou du comité des fêtes de la commune. Les communes proposent des moments festifs (en fin d'année) avec la distribution de colis par exemple. Ce qui permet de créer du lien avec les seniors. Des sorties sont également organisées tout au long de l'année.

- **Les structures d'hébergement**

Les différentes structures d'hébergement proposent des animations pour leurs propres résidents tout au long de l'année. En 2022, un projet culturel réunissant plusieurs structures, ainsi que des personnes n'habitant pas en structure a été mis en place. Ce projet a permis des échanges entre le territoire et les structures qui souhaitent s'ouvrir davantage au territoire.

- **Les associations**

PACT EN VEXIN : association qui a pour but de soutenir, développer et mettre en œuvre des actions en faveur de la culture, du patrimoine et du tourisme sur le territoire du Vexin français. Son siège est à Auvers sur Oise.

COMPAGNIE LA VOIX DE L'OURSE : compagnie théâtrale qui a mené un projet sur le territoire avec les seniors.

LES PETITS FRERES DES PAUVRES : association caritative qui lutte contre l'isolement et la solitude des personnes âgées, prioritairement les plus démunies, en menant des actions.

Les échanges avec les différents professionnels œuvrant dans l'animation de la vie sociale ont permis de mettre en avant différents points :

- Constat d'une réelle difficulté à toucher les seniors.
- La question de la communication envers ce public est un axe important avec une réflexion sur le rôle des mairies, premiers interlocuteurs de l'habitant. Comment communiquer sur les missions et les activités proposées en direction des seniors ?
- L'impact positif du carton d'invitation adressé aux seniors pour communiquer sur les actions.
- Mise en évidence de l'importance d'actions intergénérationnelles.
- Problématique liée à la mobilité, ce qui peut avoir un impact sur l'accessibilité des actions.
- Notion du tabou du vieillissement, avec une impression pour les seniors d'être « hors jeu ». Les personnes âgées ne veulent pas vieillir, elles ne se qualifient pas de personnes âgées tant qu'elles ne sont pas impactées par des problèmes de santé, de dépendance.
- Importance de l'axe préventif, avec la notion de repérage des personnes fragiles avant la perte d'autonomie. Emergence de l'idée de référent par village (visiteur/accompagnateur de vie sociale). Pouvoir signaler ces personnes aux associations œuvrant sur le territoire.

L'animation de la vie sociale envers les seniors

- Permet de rompre l'isolement et favorise le lien social.
- Nécessite une implication des seniors dans l'élaboration et la mise en œuvre des projets.
- Suppose des actions intergénérationnelles.
- Permet la mise en œuvre d'actions culturelles, sociales, citoyennes, etc.

Les axes d'amélioration qui permettraient de développer l'animation de la vie sociale

- Une meilleure communication.
- Une connaissance du réseau d'acteurs intervenant sur le territoire.
- Des relais de proximité.
- D'un lieu identifié.
- De moyens humains (bénévole et salarié) dédiés à ce type de projet.

5.3 L'AIDE AUX AIDANTS

Différentes structures interviennent auprès des aidants sur le territoire :

- **Plateforme de répit des aidants** coordonne :

L'accueil de jour de l'EHPAD Saint Louis à Pontoise

Il s'agit d'un accueil collectif de personnes atteintes de troubles cognitifs qui propose des activités de stimulations cognitives et créatives favorisant le lien social (activités sensorielles, stimulation de la motricité, etc.)

La plateforme de répit des aidants

Il s'agit d'un lieu ressources pour les aidants situé dans les locaux de l'hôpital de Pontoise, financé par un fonds spécial de l'ARS en complément du plan France Alzheimer. Ce lieu ressource est également un lieu d'accueil, d'informations et d'orientations pour les aidants sur tout ce qui existe à ce sujet, mais aussi une aide pour les démarches. La plateforme propose également des temps de répit au domicile avec du personnel spécifique de 2 à 4h, à hauteur de 5€ de l'heure ; tous les 15 jours à 3 semaines.

En collaboration avec l'association France Alzheimer, la plateforme propose des formations gratuites à destination des aidants (1 par trimestre).

Un accueil de jour existait à Magny en Vexin mais faute de personnel, il n'est plus ouvert à ce jour.

- **Association Coordinov**

Il s'agit d'un dispositif d'appui à la coordination à destination des aidants.

Deux Cafés des aidants sont proposés : un à Osny en collaboration et avec le soutien financier de la MSA et un autre à Magny en Vexin.

Coordinov nous informe par ailleurs que l'association française des aidants propose des formations et des séjours dans le cadre du répit des aidants susceptibles de mobiliser nos seniors.

Ils ont un projet qui a été soumis à la Conférence des financeurs, de santé des aidants à domicile.

- **Commune de Grisy les plâtres**

Le CCAS a mis en place une cellule de veille des personnes fragiles, en lien avec les familles. La commune est en train de développer le suivi médical de ces personnes au moyen de permanences de professionnels (infirmières libérales, ostéopathe, etc.) et l'installation d'une borne de visio-consultation. Cinq agents municipaux sont en cours de formation pour la mise en place du dispositif Aidants-connect. Enfin, le CCAS diffuse l'offre Happyvisio aux habitants de la commune. HappyVisio propose un très grand nombre de conférences et ateliers gratuits sur des sujets de santé, de prévention, de bien être, d'activité physique, ou encore de culture.

- **La Halte répit des aidants**

Ce dispositif est géré par 12 bénévoles sous la bannière de la Croix Rouge Française située à Marines. L'objectif est d'offrir du temps de répit aux aidants par la prise en charge des personnes aidées.

Actuellement, la halte répit accueille 7 personnes à raison d'une fois par semaine (le lundi après-midi) pendant 3h. Les bénévoles travaillent en étroite collaboration avec l'équipe spécialisée Alzheimer portée par le SSIAD de la Croix rouge qui oriente des aidants vers la halte répit.

Un projet de visite pour venir en aide et de convivialité à domicile est en réflexion.

- **Parc Naturel Régional du Vexin Français**

L'objectif du PNR est de pouvoir intervenir auprès de tous les publics dont les aidants. Le PNR a la possibilité de venir en soutien dans le cadre de projets à destination des aidants (ex organisation de sorties, d'activités liées avec la nature, etc.).

Le PNR s'adapte et propose des sorties sur mesure. Les habitants doivent être acteurs de cette offre et afin que les actions soient cohérentes, il est nécessaire de tisser des liens avec les autres associations du territoire.

- **Escapade Liberté Mobilité**

Il s'agit d'une association qui propose actuellement des sorties adaptées à des personnes en situation de handicap. Cette association souhaite développer un projet à destination des aidants, en proposant un lieu : la ferme d'en haut située à Guiry-en-Vexin, avec la mise à disposition d'une salle pouvant accueillir des ateliers (participation aux frais de mise à disposition).

- **Le service d'aide et d'accompagnement à domicile ADMR**

L'ADMR intervient sur prestations diverses auprès d'un public identifié et demandeur : accompagnement pour les besoins quotidiens, les courses, les rendez-vous médicaux, sauf le jardinage et le bricolage. L'ADMR est également là pour venir en aide aux aidants, les écouter, échanger et être un soutien. Les déplacements du personnel pour se rendre aux domiciles sont une réelle difficulté car peu de personnes sont véhiculées sur le territoire et les transports sont trop rares.

- **Le service d'aide et d'accompagnement à domicile PRESENCE 2000**

Dans le cadre de l'accompagnement de ses bénéficiaires, la responsable de secteur intègre l'aidant dans l'évaluation de la situation. En effet, une fois par an, le projet personnalisé individualisé des bénéficiaires est actualisé et le projet de l'aidant est pris en compte.

PRESENCE 2000 organise des sorties aidant/aidé depuis quelques années. En 2023, trois sorties sont en cours de programmation.

Les échanges avec les professionnels ont permis de mettre en évidence différents points :

Les problématiques rencontrées par les aidants

- Les aidants se renferment sur eux-mêmes, ce qui complexifie l'intervention des professionnels.
- Les personnes aidées sont dans un déni de la situation et refusent les aides extérieures, ce qui ne permet pas à l'aidant de bénéficier de temps de répit et d'être identifié comme tel.
- Les aidants ont besoin d'être reconnus en tant qu'aidant et d'être soutenus, pour cela ils ont besoin d'un lieu d'écoute et d'échanges. Constat qu'il s'agit d'un public ayant besoin d'être rassuré.
- Se reconnaître en tant qu'aidant est un phénomène qui se démocratise de plus en plus.
- Le territoire engendre des difficultés de mobilité et donc d'accès aux différents services (soins, administratifs, loisirs, etc.).
- Les aidants se sentent dépassés dans la constitution des dossiers administratifs leur permettant d'accéder à certains services ou aides, ce qui peut engendrer des situations de rupture de droit.

Un besoin de réflexion collégiale sur cette thématique

- Le nombre restreint de ce public sur certaines communes amène une nécessité de réfléchir à l'échelle intercommunale sur les solutions à apporter.
- Améliorer la communication sur les aides et solutions existantes pour les aidants du territoire.

5.4 L'ACCES AUX SERVICES D'AIDE A DOMICILE

Le concept de « maintien à domicile » englobe l'ensemble des moyens mis en œuvre pour qu'une personne en perte d'autonomie puisse rester à son domicile. Ces moyens correspondent à des prestations qui peuvent être :

- **Médicales.** Elles concernent alors les soins et les traitements prodigués à la personne. Elles incluent notamment les soins d'hygiène, de confort, etc.
- **Techniques.** Il peut s'agir, par exemple, d'un aménagement des lieux de vie afin de les adapter au niveau de mobilité de la personne, éviter les accidents domestiques, responsables d'environ 9 000 décès par an chez les seniors en France.
- **Financières.** Diverses aides existent pour une prise en charge totale ou partielle des prestations médicales et techniques.
- **Administratives.** Il s'agit d'un accompagnement aux démarches pour constituer les différents dossiers d'aides.
- **De services.** De nombreux services d'aide à domicile existent pour la réalisation des tâches quotidiennes, comme le ménage par exemple. Ce type de services est d'autant plus important que 65.7 % en 2019 des personnes âgées de 65 ans ou plus vivent seules sur la CCVC.

Différents services et organismes interviennent sur ce territoire pour permettre à ces personnes de rester à domicile :

L'association A.D.M.R

L'ADMR intervient sur diverses prestations. Accompagnement pour les besoins quotidiens, les courses, les rendez-vous médicaux, sauf le jardinage et le bricolage. 60 personnes de la CCVC sont accompagnées par ce service d'aide à domicile.

L'association Présence 2000

L'association accompagne 10 personnes à ce jour sur le territoire. Elle propose des services d'accompagnement aux tâches de la vie quotidienne (toilette, entretien de l'environnement, courses, etc.).

L'association V.I.E.S

Vexin Insertion Emploi Solidarité (V.I.E.S.) est une association intermédiaire, dont la mission principale est de mettre à disposition à titre onéreux des salariés auprès d'utilisateurs (particuliers, entreprises, associations, collectivités) pour effectuer des missions ponctuelles ou récurrentes, d'une heure à plusieurs mois.

Le Service de Soins Infirmiers à Domicile (S.S.I.A.D.) de la Croix Rouge de Marines

Le S.S.I.A.D intervient auprès de 57 personnes à domicile. Plusieurs personnes sont inscrites sur liste d'attente. Le S.S.I.A.D intervient pour des soins de nursing, soit de l'aide à la toilette et à l'habillage, mais également pour des soins infirmiers. Pour ces soins, le S.S.I.A.D peut faire appel à des infirmiers libéraux.

Le S.S.I.A.D a également une équipe E.S.A. (Equipe Spécialisée Alzheimer) de 10 places. Il s'agit d'interventions au domicile de personnes atteintes de troubles cognitifs pour une stimulation cognitive. Plusieurs personnes sont inscrites sur liste d'attente.

L'association Coordinov

Structure qui a pour objectif la coordination du maintien à domicile. Leurs interventions se font essentiellement au domicile des personnes âgées. Ils interviennent sur 114 communes et ont une file active de 900 personnes dont 60 sur la CCVC.

Structure regroupant différents dispositifs :

- Réseau de santé multithématiques (oncologie, gériatrie, soins palliatifs).
- Dispositif d'appui à la coordination (concerne toute population ayant besoin d'un accompagnement dans la coordination du maintien à domicile).
- CARSIT : concerne les sorties d'hospitalisations pour les patients qui restent longtemps dans les services de soins de suites.

La Communauté Professionnelle Territoriale de Santé (C.P.T.S) Vexin francilien

Il s'agit d'une communauté qui rassemblent différents professionnels de santé ayant pour objectif la structuration des soins de proximité dans un territoire défini.

Pour cela, la C.P.T.S travaille sur l'accès aux médecins traitants, sur la sortie d'hospitalisation, coordonne le travail des professionnels libéraux, peut venir en appui de projets médicaux, sociaux ou médico-sociaux.

La MSA étudie la possibilité d'un soutien financier en 2023.

Le Conseil départemental du Val d'Oise

La direction des personnes âgées du Conseil départemental du Val d'Oise est en charge de l'instruction et de l'évaluation des demandes d'A.P.A (Allocation Personnalisée à l'Autonomie). Il s'agit d'une allocation soumise à condition de ressources et qui concerne les personnes en GIR 1-2-3-4.

L'A.P.A prend en charge trois types d'interventions à domicile (prestataire, mandataire et CESU).

Les besoins de l'aidant peuvent être pris en compte dans le dossier A.P.A avec une enveloppe pour l'aidant (hospitalisation de l'aidant et répit de l'aidant).

Le service instruit également l'aide sociale à domicile pour les personnes ayant de très faibles ressources afin de financer l'aide ménagère et le portage de repas.

La téléassistance peut être amenée à être mise en place.

Le Conseil départemental traite les demandes relatives au forfait Améthyste (concerne les + 65 ans qui sont non imposables, à condition d'être en possession d'un Pass Navigo), ce qui permet de se déplacer de manière illimitée sur tous les modes de transport du réseau (Métro, RER, bus, tramway).

La Mutualité Sociale Agricole de l'Ile-de-France

La MSA, en tant qu'organisme de protection sociale couvrant le risque vieillesse, propose aux personnes en GIR 5-6 affiliées au régime agricole un panier de services par le biais de son service d'action sanitaire et sociale. Ce qui correspond au dispositif « bien vieillir » de la CNAV. Le panier de service correspond à une aide financière permettant de financer des services d'aide à domicile.

La MSA peut être sollicitée dans le cadre d'une ARDH (Allocation Retour à Domicile après Hospitalisation).

Dans le cadre de ses aides extra-légales, la MSA peut également intervenir pour financer des aides aux soins palliatifs, aux frais de santé, aux consultations psychologiques.

Les échanges avec les professionnels ont permis de mettre en évidence des freins dans la mise en place de services d'aides à domicile :

L'accès à l'information liée aux différents acteurs, dispositifs et aides

- Constat d'un parcours difficile pour les familles dans la mise en place des aides à domicile du fait d'une méconnaissance de ces informations. Les demandes auprès des services d'aide à domicile sont faites tardivement et les situations sont plus fragiles et complexes.

Pour les structures, la difficulté de recrutement du personnel

- Plusieurs facteurs accentuent cette difficulté, le nombre réduit de personnes souhaitant exercer cette profession, le peu de transport en commun nécessitant un permis de conduire et un véhicule, la crise sanitaire récente, la pénibilité de l'emploi.

Un besoin de coordination (notamment entre la ville et l'hôpital)

- Le manque de lien entre les professionnels de la ville et ceux de l'hôpital peut mettre en difficulté un maintien à domicile, notamment dans le cadre de retour à domicile non préparé.

5.5 L'ACCES AUX SERVICES DE SOINS

La Communauté de communes compte de nombreuses structures relatives aux services de soins :



Le territoire de la Communauté de communes Vexin Centre compte 4 pharmacies ouvertes du lundi au samedi.

Données Ameli.fr



Le territoire de la Communauté de communes Vexin Centre ne comptabilise qu'un établissement sanitaire situé à Marines. Les habitants doivent se rendre sur les établissements hospitaliers de Magny en Vexin, Osny ou Pontoise.

Données Ameli.fr



Présence de 28 infirmier(e)s libéra(ux/les) sur le territoire de la CC Vexin Centre : 2 à Vigny, 2 à Longuesse, 2 à Grisy les plâtres, 4 à Us, 2 à Avernes, 2 à Seraincourt, 3 à Boissy l'Aillierie, 2 à Cormeilles en Vexin et 5 à Marines*.

Si on estime que les personnes, âgées de 75 ans et plus ont besoin de soins régulièrement, cela fait 28 infirmières pour 1 541 patients de plus de 75 ans, soit une moyenne de 55 patients par infirmiers.

*Données Ameli.fr



Le territoire compte peu de médecins généralistes : 2 à Seraincourt, 4 à Marines, 4 à Boissy l'Aillierie, 2 à Us et 1 à Cormeilles en Vexin*.

Ce qui correspond à 13 médecins pour 24 767 habitants, soit une moyenne de 1 905 patients par médecin.

"Au 31 décembre 2021, les 50.560 généralistes conventionnés et en activité suivaient en moyenne 1.060 patients, d'après les chiffres communiqués par la Cnam."

*Données Ameli.fr



La commune de Grisy les plâtre a mis en place une borne de téléconsultation depuis mai 2022.

L'accès aux soins

"Peut être défini comme la capacité des personnes à recevoir des soins quand ils sont nécessaires et au bon endroit (OMS)". Pour cela, différents acteurs du territoire œuvrent pour permettre aux habitants d'avoir accès aux informations qui leur facilitent cet accès aux soins.

L'association Coordinov

Il s'agit d'une association Loi 1901 qui comprend un DAC (Dispositif d'Appui à la Coordination).

Ce dispositif a un rôle dans le maintien à domicile au niveau de la coordination et du suivi des parcours en situation complexe. Des patients, toutes pathologies confondues et à tout âge, sont accompagnés sur le secteur Nord-Ouest du Val d'Oise.

Un suivi téléphonique adapté en fonction de l'évolution de la situation, sans limitation de durée, est mis en place.

L'association propose un programme d'éducation thérapeutique du patient sous chimiothérapie orale. Elle propose également des soins de support :

- atelier art thérapie 1 fois/semaine;
- atelier nutrition 1 fois tous les 2 mois;
- atelier gymnastique adaptée 1 fois/semaine;
- Café des aidants Osny et Magny en Vexin 1 fois/mois;
- atelier sophrologie 1 fois tous les 15 jours;
- atelier bien vieillir ensemble 1 fois/semaine.

Ces ateliers sont gratuits et sans limite de séances.

Pour permettre aux patients de se rendre aux ateliers, un conventionnement avec l'association "Roul'Vexin" permet le transport des patients.

La Croix Rouge (Equipe Spécialisée Alzheimer)

L' E.S.A, intervient sur prescription médicale (15 séances par an).

Après évaluation par une psychomotricienne, l'E.S.A met en place des séances pour favoriser l'autonomie.

Cette équipe intervient sur l'ensemble du territoire de la CCVC.

Plateforme de répit des aidants

La plateforme est en charge de l'accueil de jour de Pontoise (prise en charge non médicamenteuse de personnes atteintes de troubles cognitifs). Les personnes sont encadrées par des soignantes assistantes de soins en gérontologie qui animent la journée en proposant des ateliers de stimulation cognitive. Les repas sont pris sur place.

Il s'agit d'un accueil payant d'une journée par semaine pouvant aller jusqu'à plusieurs jours par semaine.

Le groupement hospitalier intercommunal du Vexin

Le GHIV est composé de trois établissements situés dans le Vexin : Aincourt, Magny en Vexin et Marines.

Seul le site de Marines est sur le territoire de la Communauté de communes Vexin Centre. Il est dédié à la gérontologie et dispose d'un SSR gériatrique, d'une Unité de Soins de Longue Durée, d'un EHPAD avec une Unité d'Hébergement Renforcé et un Pôle d'Activités et de Soins Adaptés.

La Communauté de Professionnels Territorial de Santé du Vexin francilien

La CPTS Vexin francilien met en place un projet de santé qui dans le cadre de l'accès aux soins, a pour objectifs :

- De faciliter l'accès aux médecins traitants pour les patients de + de 70 ans et/ou en Affection Longue Durée et/ou bénéficiant de la Complémentaire Santé Solidaire.
- D'améliorer la prise en charge des soins non programmés (relatif aux urgences hospitalières).
- De permettre l'accès aux soins d'orthophonie avec la mise en place d'un groupe de travail en cours.

La CC Vexin Centre

Afin de permettre aux habitants du territoire de se rendre sur des lieux de rendez-vous médicaux, le transport à la demande peut être sollicité y compris hors CCVC : Meulan, Pontoise, Osny.

La CCVC a mis également en place des formations de premiers secours et de prévention incendie pour les seniors du territoire.

Les communes

- **Grisy les plâtres** : présence de professionnels de santé sur la commune (infirmières libérales, ostéopathe, psychologue, opticienne à domicile, réflexologue). La commune a installé une borne de téléconsultation avec le prestataire Médadom, au sein de la mairie. La borne, située dans un espace permettant la confidentialité, est accessible aux heures d'ouverture de la mairie. Les consultations sont gratuites.
- **Vigny** : la commune comptabilise également des professionnels de santé (des infirmières libérales, sophrologue, deux ostéopathes, dentistes une pharmacie et un pédicure qui se déplace à domicile).
- **Seraincourt** : présence d'une maison médicale sur la commune regroupant 3 médecins généralistes, 1 ostéopathe, 1 cabinet d'infirmières et 1 psychologue.
- **Marines** : présence de 4 médecins généralistes, 1 médecin homéopathe, 4 kinésithérapeutes, 2 dentistes, 4 infirmières libérales, 3 psychologues, un orthophoniste, 2 ostéopathes, 1 pédicure-podologue, 1 diététicienne, 1 naturopathe, 1 pharmacie dans laquelle il y a une borne de téléconsultation, 1 laboratoire d'analyses médicales, un service de soins et de rééducation gériatrique.

Les échanges avec les professionnels ont permis de mettre en évidence des problématiques concernant l'accès aux soins des seniors sur le territoire :

- Trouver un médecin disponible sur le secteur : manque de médecin traitant avec un impact sur le parcours de soins.
- Problème de mobilité pour se rendre aux rendez-vous médicaux.
- Accès au numérique pour les prises de rendez-vous (Ex via Doctolib, etc.).
- Manque de visites à domicile des professionnels de santé (médecin, infirmiers libéraux, kiné, etc.).
- Méconnaissance des réseaux de professionnels existants.
- Problème de disponibilité du SSIAD pour les soins de nursing : un seul SSIAD pour le territoire et qui rencontre des problèmes de recrutement. Il manque environ 3,5 ETP.
- Défaut de suivi régulier de la santé des aidants dans leur prise en charge médicale (l'aidant s'oublie).
- Peu d'orthophonistes sur le territoire.
- Manque de professionnels et d'établissements de santé sur le territoire, d'où la nécessité de se déplacer hors territoire, ce qui engendre un éloignement des lieux d'offres de soins.
- Problème d'accès aux consultations mémoire : pas suffisamment de gériatre, plus de consultation mémoire au GHT-NOVO de Pontoise car absence de neuropsychiatres, réorientation hors secteur avec un délai de RDV à 6 mois minimum.
- Engorgement des urgences, avec des retours à domicile précoces, le problème du manque de ressources en ville impacte les urgences non adaptées pour accueillir ce public. Existence de l'Unité Mobile d'Évaluation Gériatrique au sein du GHT-NOVO. Evocation du PRADO pour les personnes âgées, ce qui pourrait faciliter les retours à domicile. Il s'agit du service de retour à domicile mis en place par la sécurité sociale.
- Besoin d'informer les médecins généralistes sur les pathologies neuro-évolutives.
- Manque d'informations sur les aides à destination des seniors et des aidants.
- Manque de connaissance des actions des différents partenaires.

5.6 L'ACCES AUX DROITS SOCIAUX

L'accès aux droits

Signifie que "chaque personne peut bénéficier gratuitement d'une information sur ses droits et devoirs et être en mesure de les faire valoir".

Pour cela, le territoire se doit de proposer dans des lieux accessibles à tous des services :

- d'information sur les droits et devoirs des personnes ;
- d'orientation vers les structures chargées d'assurer ou de faciliter l'exercice des droits ;
- d'aide à l'accomplissement des démarches nécessaires à l'exercice d'un droit ou l'exécution d'une obligation ;
- d'assistance par un professionnel compétent au cours de procédures non juridictionnelles, devant certaines commissions ou devant certaines administrations ;
- de consultations juridiques et d'assistance pour la rédaction ou la conclusion d'actes juridiques.

Différentes structures existent sur le territoire de la Communauté de communes Vexin Centre permettant de remplir ces missions :

- **Le Point d'Accès aux Droits (PAD)**

Situé dans les locaux du siège de la Communauté de communes Vexin Centre, le PAD est un lieu d'accueil gratuit et confidentiel, permettant d'apporter à titre principal, une information de proximité sur les droits et devoirs des personnes ayant à faire face à des problèmes juridiques, judiciaires, administratifs, familiaux et de voisinage. Les habitants peuvent alors s'entretenir avec différents professionnels (Avocat, notaire, juriste et conciliateur).

- **Le Service Social Départemental**

Le territoire d'intervention sociale de Pontoise-Vexin couvre 78 communes rurales et péri-urbaines. Il se déploie sur 3 antennes implantées à Pontoise (3 communes couvertes : Pontoise, Osny, Puiseux-Pontoise), à Marines (46 communes) et à Magny en Vexin (30 communes).

En outre, 2 travailleurs sociaux de l'antenne de Marines assurent des permanences sur rendez-vous au sein du centre de PMI à Auvers-sur-Oise deux jours par semaine. Les services sont ouverts du lundi au vendredi de 8h45 à 17h15. En cas de besoin et en fonction des situations, des visites à domicile sont possibles.

Le siège du territoire d'intervention sociale est basé à Marines dans les locaux de la Maison du Département, sur le site du Groupement Hospitalier Intercommunal du Vexin et à proximité de la Maison des Associations.

Le service social départemental accueille, évalue, informe, oriente et prend en charge les publics en difficulté sociale.

Ses missions s'articulent autour de 4 champs d'interventions :

L'accès aux droits

Il s'agit d'assurer à toute personne en difficulté sociale l'accès à un service de proximité lui permettant d'être informée sur ses droits et de les faire valoir. Le SSD est en première ligne du fait de sa fonction d'accueil des publics en difficulté et d'évaluation, mais il n'est ni le seul, ni le principal acteur dans ce domaine.

La prévention des exclusions

Il s'agit de contribuer à maintenir ou restaurer la responsabilité et le pouvoir d'agir des personnes en difficulté sociale sur les volets de l'insertion, de la fonction parentale et du logement.

La protection des mineurs, personnes porteuses de handicap et personnes âgées

Il s'agit de repérer, évaluer, alerter et accompagner la personne dans l'objectif de la protéger d'un environnement inapte à préserver sa sécurité, sa santé et son intégrité.

Les compétences du SSD en matière de personnes porteuses de handicap et de personnes âgées sont partagées et formalisées avec les autres services départementaux (DPA, MDPH) et les articulations avec les partenaires du territoire (CCAS, DAC, bailleurs sociaux) sont opérationnelles.

L'autonomie et la vie sociale

Il s'agit de favoriser l'autonomie sociale et économique des personnes et des familles, en s'appuyant sur leurs potentiels et sur les ressources du territoire au sens large.

Cette mission est au centre de leur intervention, elle est exercée en complémentarité avec les partenaires au sens large (administrations, loisirs, culture, etc.) à travers les dynamiques de développement social, en accompagnement individuel ou lors d'actions collectives, informatives ou en travail social de groupe.

- **L'association Coordinov**

Structure d'appui à la population et aux professionnels de santé de 114 communes du Nord-Ouest du Val d'Oise pour la coordination des parcours de santé complexes. Dans le cadre de l'accès aux droits, l'association intervient sur les droits de la santé et les droits sociaux. L'assistante sociale a un rôle d'information, d'orientation et de coordination. Elle peut éventuellement avoir un rôle d'ouverture de droits si la personne est isolée, mais ce n'est pas leur mission principale.

- **Les structures France Services**

Deux structures sont présentes sur le territoire : à Vigny et à Marines. France Services est un nouveau modèle d'accès aux services publics. Il vise à permettre à chaque citoyen, quel que soit l'endroit où il vit, en ville ou à la campagne, d'accéder aux services publics et d'être accueilli dans un lieu unique, par des personnes formées et disponibles, pour effectuer ses démarches du quotidien. Tout habitant peut réaliser sa demande de carte grise, remplir sa déclaration de revenus pour les impôts sur internet ou encore effectuer sa demande d'APL, et ce, au même endroit.

- **La Mutualité Sociale Agricole de l'Ile-de-France**

2ème régime de protection sociale, la Mutualité Sociale Agricole propose à ses adhérents du monde agricole, un service d'action sanitaire et sociale. Ce service social régional est réparti dans chaque département de l'Ile de France. Pour le département du Val d'Oise, le service social est composé d'une responsable départementale, de 3 travailleurs sociaux et d'un agent de développement social. Dans le cadre de l'accès aux droits, la MSA informe et oriente les assurés du régime agricole dans le cadre de l'ouverture et le maintien des droits sociaux. Afin d'accompagner les personnes en difficulté, la MSA dispose d'aides extra légales permettant d'aider financièrement ses adhérents au quotidien.

La MSA dans son rôle d'information met également en place des actions collectives pour accompagner les personnes dans la préparation de leur retraite par exemple, sur l'accès aux droits dans le cadre d'arrêt maladie, etc.

- **Le Secours populaire**

Afin de toucher les habitants vivant en zone rurale et en situation de précarité, le Secours populaire a mis en service un camion, le Solidaribus, qui délivre aide alimentaire et accompagnement social. Pour le moment, il fait étape à Magny-en-Vexin, Bray-et-Lû et Vétheuil. Le souhait est de pouvoir le déployer sur le territoire de la Communauté de communes Vexin Centre, avec une première étape à Vigny.

- **Les mairies**

Dans les villages, le rôle de la secrétaire de mairie, de conseiller municipal et/ou l'adjoint en charge de la vie sociale est primordial dans les remontées des besoins des habitants. Les services municipaux sont en première ligne en cas de problèmes ou de conflits.

Les mairies, dans l'accès aux droits, ont un rôle d'orientation vers différentes structures (service social départemental, point d'accès aux droits, etc.).

Elles peuvent être amenées à traiter les dossiers d'aide alimentaire des enfants dans le cadre d'une demande d'aide sociale à l'hébergement de leur parent pour le compte du Conseil départemental.

- **L'intercommunalité**

Recrutement d'un conseiller numérique basé dans les locaux de la CCVC qui a pour mission d'aider les publics éloignés des nouvelles technologies à utiliser les outils numériques.

Les échanges avec les professionnels ont permis de mettre en évidence des axes d'amélioration concernant l'accès aux droits sur le territoire :

- Développer le point d'accès aux droits de la CCVC en enrichissant les services proposés :
 - intervention d'un écrivain public ;
 - accompagnement à l'accès au numérique ;
 - consultation du planning en ligne des juristes, des avocats etc. sur le site de la CCVC.
- Réfléchir à l'amélioration de la communication pour mieux informer les professionnels et les habitants du territoire.



6. La participation des seniors

6.1 Méthodologie

6.2 La participation des habitants

6.3 Résultats d'une participation
citoyenne

6.1 METHODOLOGIE

Une fois le recueil de données auprès des acteurs de terrain constitué, nous avons souhaité interroger les aînés du territoire. Pour cela, les personnes de + 60 ans habitant sur le territoire de la CCVC ont été conviées à une après-midi d'échanges collectifs au moyen d'une invitation individuelle. Au programme : une représentation de la compagnie de la Voix de l'Ourse et de la Main Bleue reprenant deux scénettes de leur projet "Correspondances" mis en oeuvre sur le territoire, un temps d'échanges sur la question « que signifie senior selon vous ? » et de réflexions sur les axes d'améliorations du territoire.



Faites connaître vos besoins et vos attentes en tant que citoyen de 60 ans et plus à la communauté de communes Vexin Centre.

La communauté de communes Vexin Centre vous convie à un après-midi d'échanges le **vendredi 23 septembre 2022** à **14h** au **camp de César** 3, route de Serans 95420 Nucourt

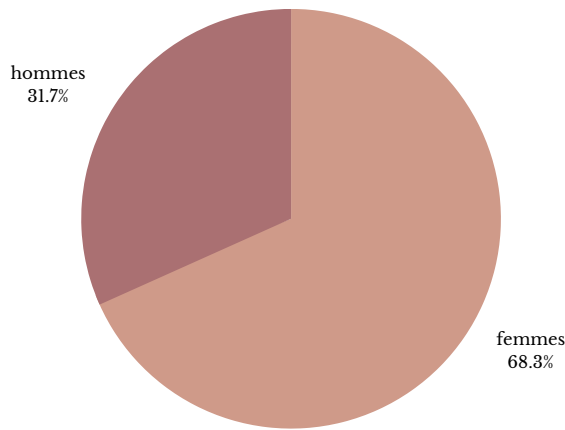
Programme au verso →

SPÉCIAL SENIORS

Les invitations ont été adressées par voie postale par la MSA IDF auprès de tous ses ressortissants de + 60 ans habitant sur le territoire de la CCVC. Les mairies ont également distribué les invitations directement dans les boîtes aux lettres, dans des enveloppes nominatives.

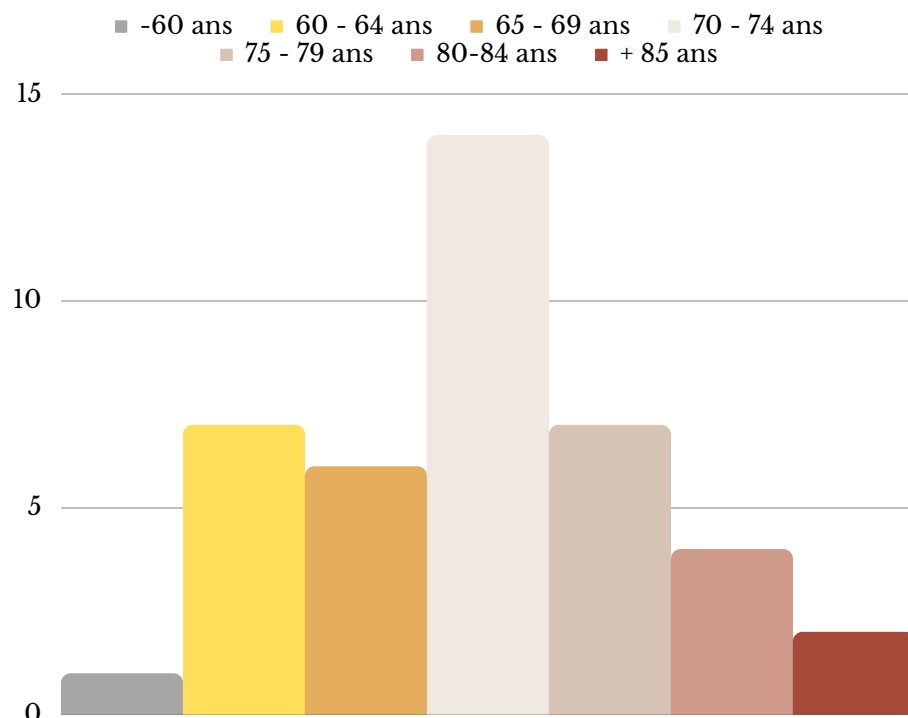
6.2 LA PARTICIPATION DES HABITANTS

Profil des participants



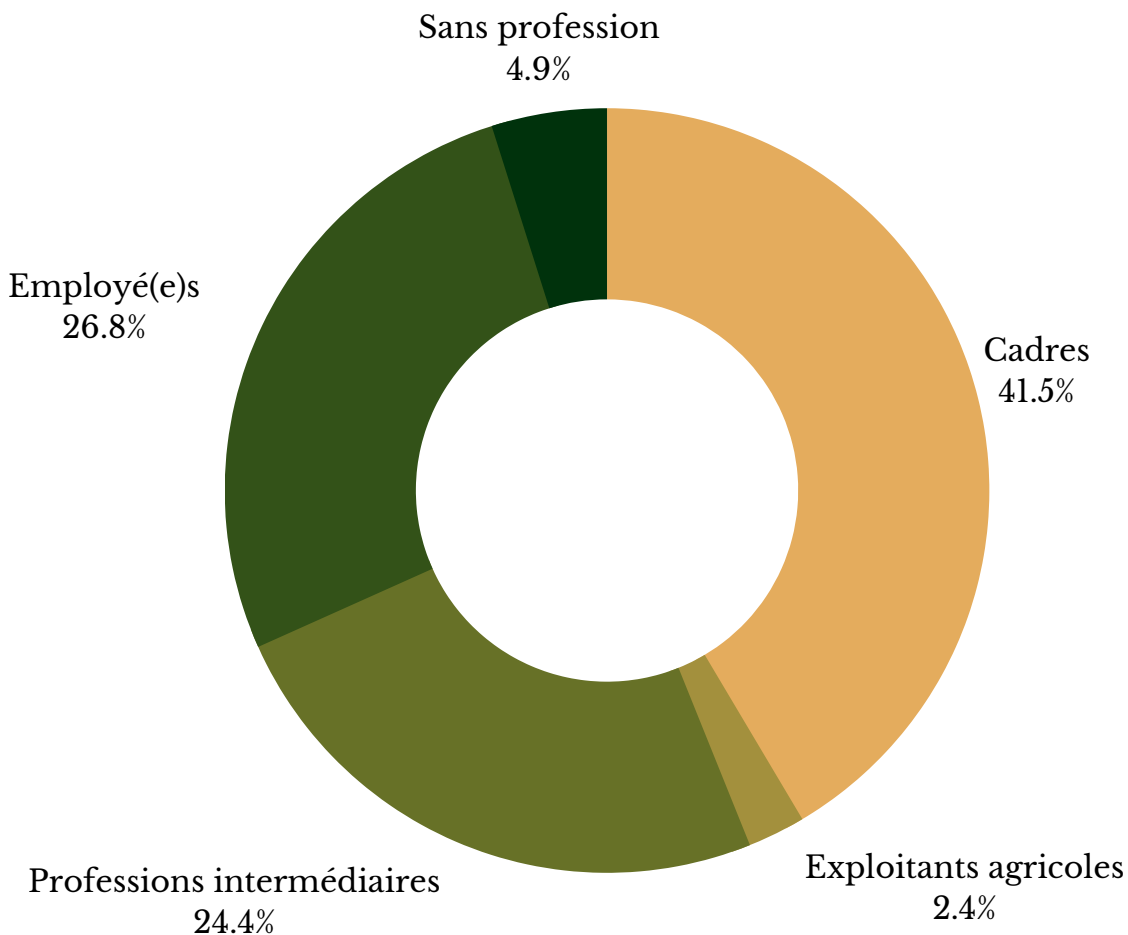
41 personnes ont répondu présentes à cette journée. 28 femmes et 13 hommes.

La tranche d'âge la plus représentée concerne les 70-74 ans, puis les tranches des 60-65 ans et 75-79 ans.

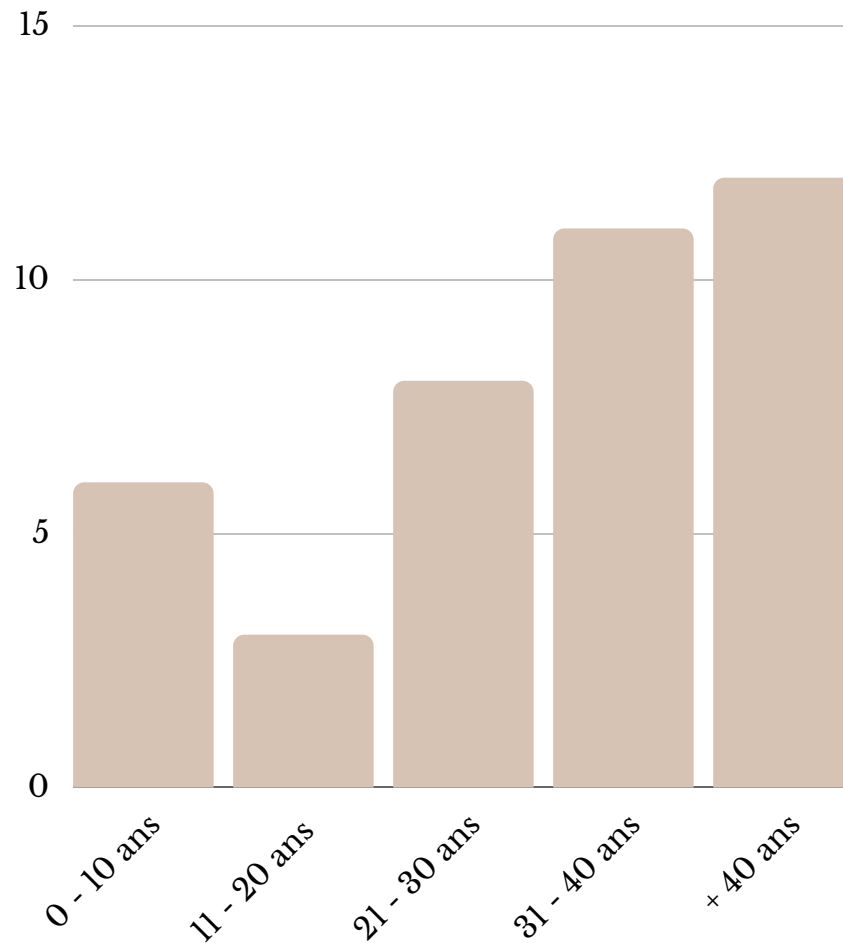


Catégorie socio-professionnelle des participants

La majorité des personnes présentes sont retraitées, exceptée une personne en activité professionnelle qui est gérante de société. La CSP des cadres est la plus représentée avec 41.5%.



Présence des participants sur la Communauté de communes Vexin Centre

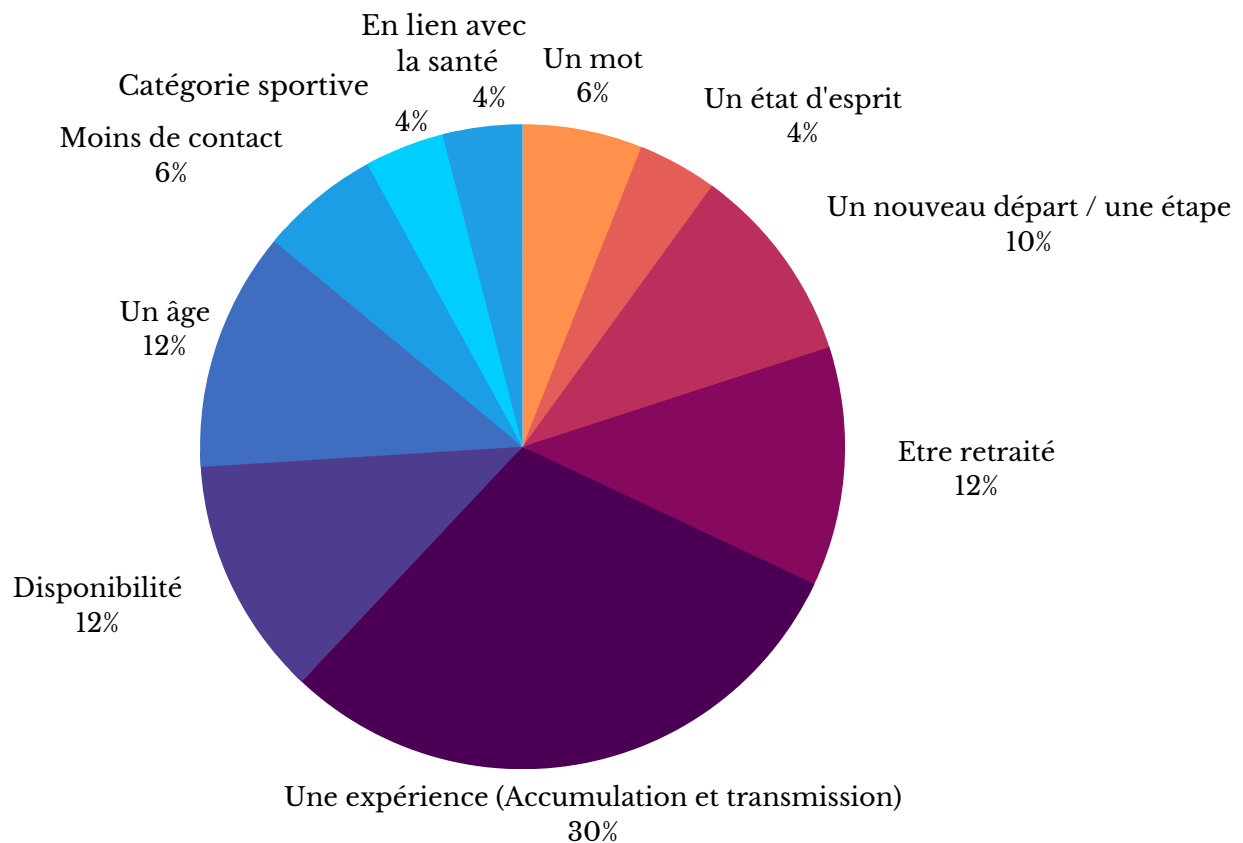


La majorité des personnes présentes habitent depuis + de 30 ans sur le territoire de la CC Vexin Centre. Avec une représentation à 57.5 %.

6.3 RESULTATS D'UNE PARTICIPATION CITOYENNE

A la question "Que signifie senior selon vous ?"

Les personnes ont répondu :



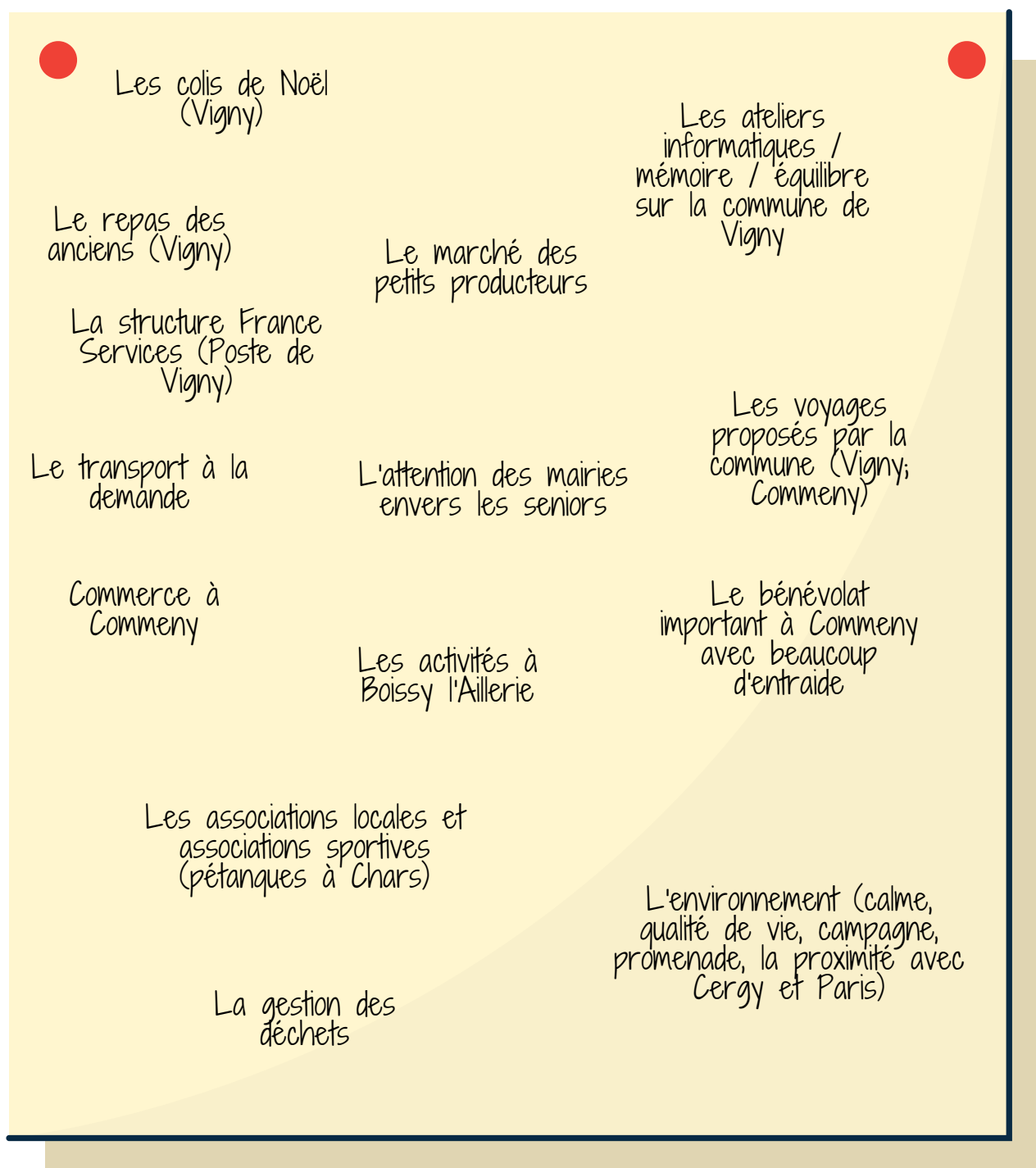
La majorité des personnes ayant participé à cet échange mettent en avant l'expérience en lien avec la notion de sagesse et de place d'ancien : "Celui que l'on écoute".

La notion de "Moins de contact" correspond à la peur de l'isolement et à la réduction des relations sociales.

La notion de disponibilité a été mise en lien avec une augmentation du temps libre surtout pour la famille, mais également pour pouvoir faire du bénévolat.

A la question "Selon vous, quels sont les atouts et les points d'amélioration sur le territoire ?"

Les personnes ont répondu pour les **Atouts** :



Les colis de Noël (Vigny)

Le repas des anciens (Vigny)

La structure France Services (Poste de Vigny)

Le transport à la demande

Commerce à Commeny

Les associations locales et associations sportives (pétanques à Chars)

La gestion des déchets

Le marché des petits producteurs

L'attention des mairies envers les seniors

Les activités à Boissy l'Aillierie

Les ateliers informatiques / mémoire / équilibre sur la commune de Vigny

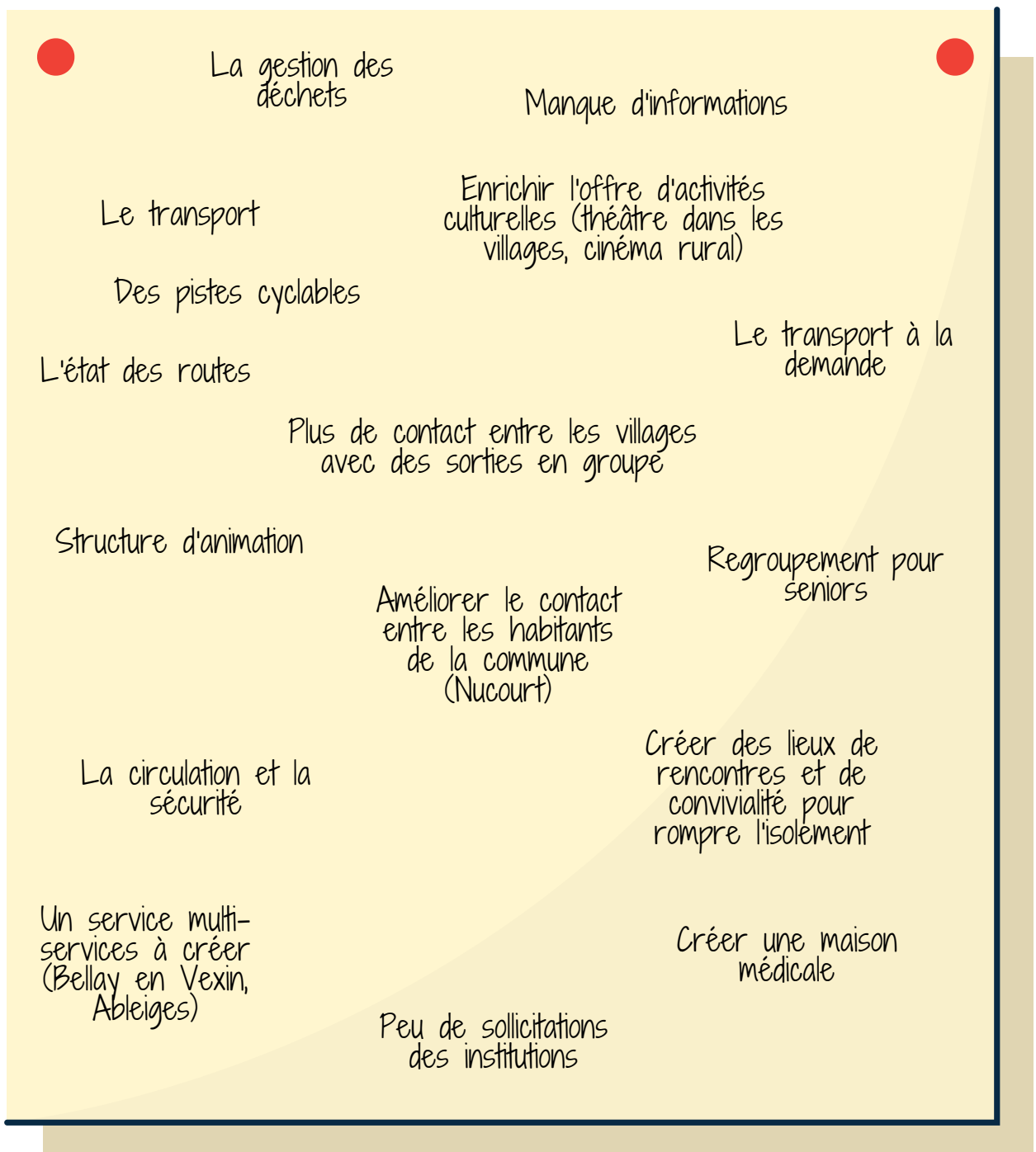
Les voyages proposés par la commune (Vigny; Commeny)

Le bénévolat important à Commeny avec beaucoup d'entraide

L'environnement (calme, qualité de vie, campagne, promenade, la proximité avec Cergy et Paris)

A la question "Selon vous, quels sont les atouts et les points d'amélioration sur le territoire ?"

Les personnes ont répondu pour les **Points d'amélioration** :



Souhait d'actions de la part des participants

Activités / Animations à l'échelle intercommunale pour se rencontrer et échanger

Cinéma 1 fois/mois au cinéma UTOPIA de Saint Ouen l'Aumône avec le transport à la demande

Sortie type bateaux-mouches

Proposer le transport à la demande le week-end 1 fois/mois

Distribuer le guide "Bien vieillir" dans les boîtes aux lettres

Proposer des spectacles en journée au Théâtre de l'Usine à Eragny comme pour les scolaires

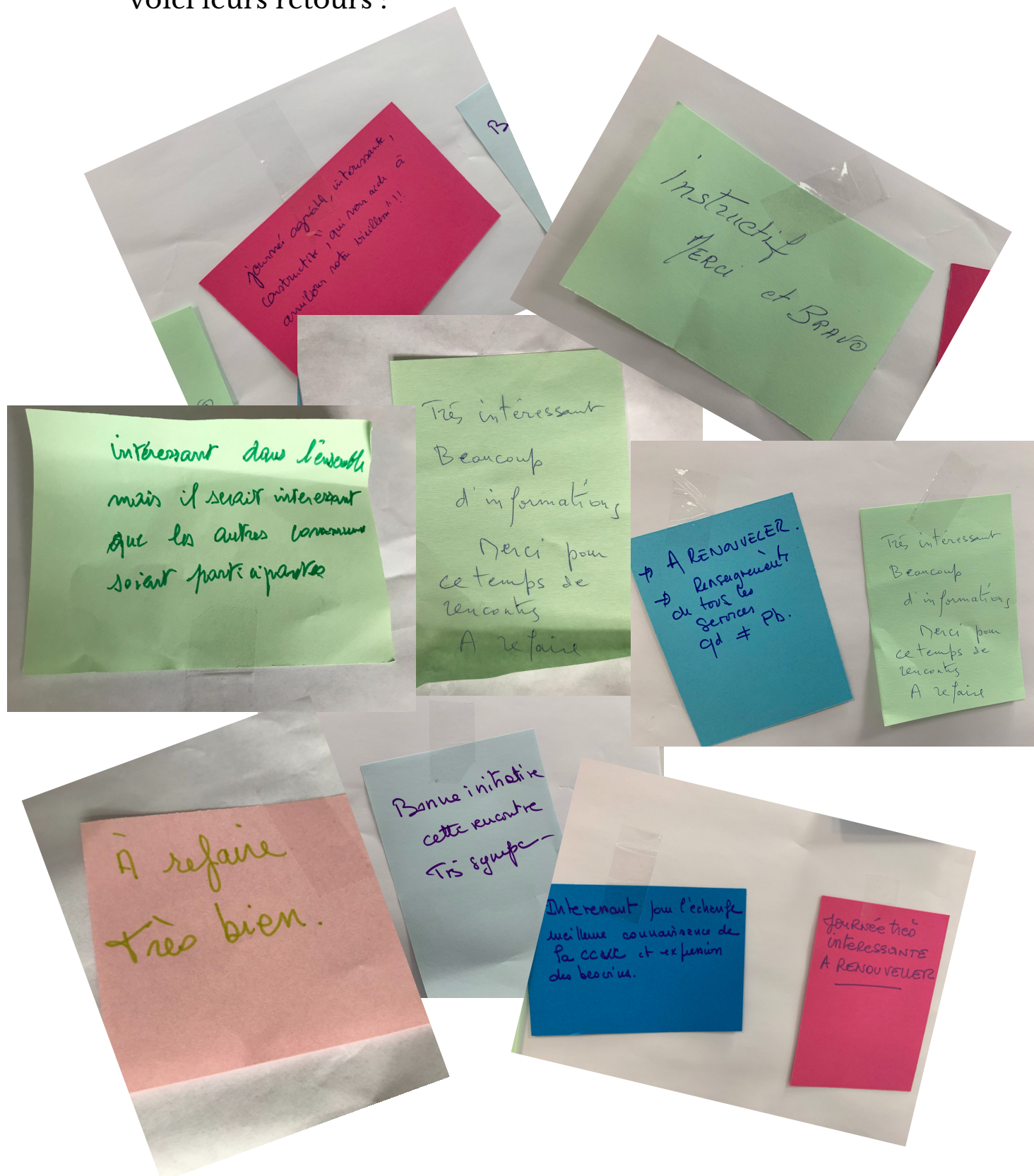
Action de prévention sur le code de la route

Mise en place d'un comité des fêtes spécial seniors

Mise en place d'un système d'informations et de communication avec les habitants (exemple application Iliwap)

Le mot de la fin des participants

Nous avons demandé aux personnes présentes de nous faire part de leur avis, impression sur ce temps d'échanges, voici leurs retours :





7. Synthèse des préoccupations et des attentes du territoire

L'hébergement

L'animation de la vie sociale

L'accès aux services d'aide à
domicile

L'aide aux aidants

L'accès aux droits sociaux

L'accès aux services de soins

SYNTHESE DES PREOCCUPATIONS ET DES ATTENTES DU TERRITOIRE

Thématique	Préoccupations	Pistes d'actions
L'hébergement	<p>Besoin d'améliorer la visibilité des structures seniors.</p> <p>Améliorer le lien entre les structures d'hébergement pour seniors et l'extérieur.</p> <p>Difficulté de recrutement de personnel qui s'est accentuée depuis 2 ans.</p> <p>Enrichir l'offre d'hébergements pour seniors sur le territoire.</p>	<p>Mise en place de portes ouvertes. Réfléchir sur des campagnes de communication.</p> <p>Envisager de mutualiser des projets initiés par les structures, ou par les villes/intercommunalités/associations qui sont externes à la structure d'hébergement.</p> <p>Etre identifié comme lieu d'accueil d'événements locaux, de projets.</p> <p>Création d'un EHPAD sur la commune de Nucourt.</p> <p>Projet à l'état embryonnaire d'une structure pour seniors autonomes sur la commune de Marines.</p>

SYNTHESE DES PREOCCUPATIONS ET DES ATTENTES DU TERRITOIRE

Thématique	Préoccupations	Pistes d'actions
<p>L'animation de la vie sociale</p>	<p>Nécessité d'impliquer les seniors dans les projets.</p> <p>Importance des projets intergénérationnels.</p> <p>Ne pas oublier les objectifs principaux dans la mise en place de projets : rompre l'isolement et favoriser le lien social.</p> <p>Améliorer la connaissance du réseau d'acteurs intervenant sur le territoire.</p> <p>Améliorer la communication.</p> <p>Difficulté de recrutement de bénévoles.</p>	<p>Réfléchir à la mise en place de relais de proximité.</p> <p>Créer un lieu identifié de recensement des actions du territoire.</p> <p>Maintenir les sorties proposées par certaines communes.</p> <p>Développer des projets intergénérationnels, comme le proposent la compagnie théâtrale "La Voix de l'Ourse", le PNR, la Fédération départementale des foyers ruraux, etc.</p> <p>Projet de "Baraque à Frat" initié par les Petits Frères des pauvres.</p> <p>Réfléchir à des actions intergénérationnelles à domicile pour les personnes isolées.</p>

SYNTHESE DES PREOCCUPATIONS ET DES ATTENTES DU TERRITOIRE

Thématique	Préoccupations	Pistes d'actions
<p>L'accès aux services d'aide à domicile</p>	<p>Besoins d'améliorer l'accès à l'information pour les habitants mais également pour les professionnels concernant les acteurs, dispositifs et aides.</p> <p>Une difficulté de recrutement pour les différentes structures et services d'aide à domicile.</p> <p>Un besoin de coordination dans la prise en charge des seniors notamment entre la ville et l'hôpital.</p> <p>Développer l'offre de services d'aide à domicile.</p>	<p>Réfléchir au développement d'outils de communication. (création d'un guide pour les élus)</p> <p>S'appuyer sur l'existant pour les professionnels (ex : Portail Maillage 95 avec sa mise à jour et déploiement de Terrésanté par Coordinov).</p> <p>Pour les habitants (permanences, support papier, site de la commune, etc.).</p> <p>Mise à jour du "guide bien vieillir" édité par la CCVC.</p> <p>Développer le transport à la demande.</p> <p>Réflexion en cours au niveau du Conseil départemental dans le cadre de l'accord d'agrément à prioriser les zones blanches (qui ne sont pas identifiées à ce jour).</p>

SYNTHESE DES PREOCCUPATIONS ET DES ATTENTES DU TERRITOIRE

Thématique	Préoccupations	Pistes d'actions
L'aide aux aidants	<p>Nécessité d'identifier le public des aidants , ainsi que leurs besoins et attentes.</p> <p>Besoin de renforcer les connaissances de chacun en matière d'offres à destination des aidants pour informer et orienter au mieux.</p> <p>Absence de lieu de ressources.</p> <p>Le coût des prestations est un frein pour certaines familles.</p> <p>Besoin de réfléchir à des solutions de transports.</p>	<p>Initier une réflexion sur le repérage du public qui est aidant ? A partir de quand devient-on un aidant qui a besoin d'être soutenu ? etc.</p> <p>Améliorer l'accès à l'information du public mais également des professionnels (par quel biais communiquer pour faciliter l'accès aux droits).</p> <p>Mettre en avant les actions déjà mises en place sur le territoire.</p>

SYNTHESE DES PREOCCUPATIONS ET DES ATTENTES DU TERRITOIRE

Thématique	Préoccupations	Pistes d'actions
<p>L'accès aux droits sociaux</p>	<p>Constat d'une méconnaissance des seniors de leurs droits et des critères d'accessibilité (notion de complexité à l'accès aux droits avec la constitution de dossiers, avec des pièces justificatives). Cette méconnaissance concerne également les dates limites pour le renouvellement des droits notamment pour les dossiers APA, MDPH, CSS, AME. Ce qui engendre des ruptures de droits.</p> <p>La notion de la fracture numérique pour ce public qui a également un impact sur le maintien des droits.</p> <p>Dans le cadre du Point Accès aux Droits, les problèmes de voisinage sont récurrents.</p>	<p>Développer le point d'accès aux droits de la CCVC en enrichissant les services proposés avec l'intervention :</p> <ul style="list-style-type: none"> • d'un écrivain public; • d'un accompagnement à l'accès au numérique (avec un conseiller numérique); • et l'affichage du planning en ligne des juristes, avocats, etc. (sur le site de la CCVC). <p>Communiquer, s'appuyer sur les structures France Services et accompagner le développement de leurs missions.</p> <p>Développer le Solidari bus mis en place par le Secours populaire.</p> <p>Réfléchir à l'opportunité de mettre en place des permanences de proximité par les organismes sociaux (CNAV, SSD, CAF, etc.).</p> <p>Informers les mairies sur les différents services afin de les aider à orienter leurs administrés par rapport à leurs droits.</p> <p>Fluidifier la communication et l'accès à l'information.</p>

SYNTHESE DES PREOCCUPATIONS ET DES ATTENTES DU TERRITOIRE

Thématique	Préoccupations	Pistes d'actions
<p>L'accès aux services de soins</p>	<p>Problématique d'accès aux soins relative à la mobilité ou à l'absence sur le territoire d'offres de soins.</p> <p>Besoin d'améliorer les connaissances sur l'offre du territoire en matière de soins.</p> <p>Difficultés pour certains services comme le Service de Soins Infirmiers à Domicile de répondre à la demande.</p> <p>Problématiques liées au manque de ressources du territoire qui engendrent des orientations vers les urgences qui ne sont pas adaptées pour accueillir ce public.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Diffuser une cartographie des ressources existantes sur le territoire. - Identifier les acteurs pivots dans l'accès aux soins, tels que le DAC porté par COORDINOV et la CPTS du Vexin francilien. - Faire attention aux projets non pérennes soumis aux volontés politiques qui déstabilisent le travail amorcé sur le terrain. - Visite à domicile de médecins généralistes. - S'appuyer sur les maisons de santé pluridisciplinaires déjà existantes (Boissy l'Aillerie, Magny en Vexin), avec des projets à venir (Grisy les plâtres, US, Marines), Chars (regroupement d'infirmières libérales).